



7, place de Fontenoy, 75700 Paris

téléphone : 566-57.57
câbles : Unesco Paris
télex : 27602 Paris

référence : CL/2427

COPIE POUR INFORMATION

Objet : Suggestions concernant le programme et le budget pour 1977-1978

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 10.1 que la Conférence générale a adoptée à sa dix-huitième session sous le titre "Analyse des problèmes et tableau d'objectifs pour servir de base à une planification à moyen terme (1977-1982)" et dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint.

Le paragraphe 24 de cette résolution contient un calendrier détaillé pour la préparation du Projet de programme et de budget pour 1977-1978 (document 19 C/5) et du Projet de plan à moyen terme pour 1977-1982 (document 19 C/4), dont l'alinéa (b) est ainsi conçu :

"(b) 31 mai 1975. Date limite pour la réception des suggestions des Etats membres et Membres associés et des organisations internationales non gouvernementales de la catégorie A concernant le programme et le budget pour 1977-1978, y compris des considérations d'ordre budgétaire, afin qu'il puisse être tenu compte de ces suggestions dans les documents qui devront être établis pour la 98^e session du Conseil exécutif."

Comme je l'ai indiqué notamment dans le discours que j'ai prononcé à la clôture de la dix-huitième session de la Conférence générale et, le 12 décembre 1974, devant les délégués permanents accrédités auprès de l'Organisation, je désire vivement engager un dialogue confiant et suivi avec tous les Etats membres et en particulier au stade de la programmation des activités avant de soumettre les documents appropriés à l'appréciation de la Conférence générale.

En vue de recueillir les suggestions mentionnées dans cet alinéa de la résolution 10.1 mentionnée ci-dessus, je souhaite donc développer et approfondir les consultations avec les Etats membres afin de leur donner un rôle plus important dans la préparation du Projet de programme et de budget pour le prochain exercice (1977-1978).

(G-NC)





Il en va de même des consultations avec les Membres associés et avec les organisations internationales non gouvernementales entretenant avec l'Unesco des relations de consultation et d'association (catégorie A).

Désireux de donner à ces consultations un caractère beaucoup plus précis que par le passé et tenant compte des modifications que la résolution susvisée a apportées aux modalités de préparation du Projet de programme et de budget, j'ai tenu à vous soumettre trois questionnaires que vous voudrez bien trouver ci-joint accompagnés de notes explicatives.

Le questionnaire A (voir Annexe I) concerne les priorités à accorder, pour la préparation du document 19 C/5, aux 37 objectifs formulés, pour la période à moyen terme 1977-1982, par la Conférence générale dans l'annexe à la résolution 10.1.

Le questionnaire B (voir Annexe II) vise à déterminer si les projets figurant au programme en cours d'exécution pour l'exercice biennal 1975-1976 (document 18 C/5 approuvé) doivent être poursuivis ou abandonnés pendant l'exercice 1977-1978.

Quant au questionnaire C (voir Annexe III), sa première section est destinée à recueillir les avis des gouvernements et des organisations internationales non gouvernementales sur les orientations nouvelles susceptibles d'être données à certains programmes pour l'exercice 1977-1978. A cet effet, on a posé des questions sur des options permettant de faire face à certains problèmes dont les débats de la dix-huitième session de la Conférence générale ont mis en évidence l'importance pour les Etats membres. Je tiens toutefois à souligner que les problèmes énumérés dans le questionnaire sont mentionnés à titre d'exemples et que leur liste ne saurait en aucune manière être considérée comme exhaustive. Aussi les destinataires de la présente lettre sont-ils chaleureusement invités à faire connaître leurs vues sur d'autres orientations qui leur paraîtraient importantes, ainsi que leurs suggestions sur certains aspects du Projet de programme et de budget pour 1977-1978 qui ne s'inscriraient pas dans le cadre des trois questionnaires ci-joints.

Les sections II et III du questionnaire C, qui s'adressent uniquement aux Etats membres et Membres associés, sollicitent leurs avis sur des questions concernant les modalités d'exécution du programme ainsi que la forme et la présentation du programme et du budget (documents C/5 et C/5 approuvé).

Pour remplir ces trois questionnaires, les gouvernements voudront peut-être recueillir préalablement l'avis de la Commission nationale pour l'Unesco de leur pays et d'autres organismes nationaux intéressés et notamment les comités qui coopèrent à l'exécution des programmes scientifiques internationaux.

Les réponses aux trois questionnaires me permettront, comme la Conférence générale me l'a demandé, d'établir à l'intention du Conseil exécutif pour sa 98e session (15 septembre-19 octobre 1975) un document préliminaire relatif au Projet de programme et de budget pour 1977-1978. Pour que ce document préliminaire puisse constituer un instrument de travail efficace, il est indispensable qu'il reflète les vues d'un aussi grand nombre de gouvernements et d'organisations internationales non gouvernementales que possible.

Aussi vous serais-je particulièrement reconnaissant de bien vouloir, conformément à la résolution 10.1 de la Conférence générale, me faire parvenir vos réponses avant le 31 mai 1975. Les réponses reçues postérieurement à cette date mais avant le 30 septembre 1975 seront dûment examinées lors de l'élaboration du document final (19 C/5) destiné à la Conférence générale, mais il ne me sera pas possible de les prendre en considération pour l'établissement du document préliminaire que je dois faire parvenir aux membres du Conseil exécutif le 15 août 1975 au plus tard.

Enfin, il convient de souligner que, en raison des circonstances, le document 19 C/5 sera de toute évidence un Projet de programme et de budget de transition puisque je devrai l'établir sans avoir pu bénéficier des vues des Etats membres sur le projet de plan à moyen terme pour 1977-1982 (document 19 C/4). En d'autres termes, il s'inscrira dans le cadre général du projet de plan à moyen terme, mais n'en constituera pas à proprement parler la première tranche.

En saisissant cette occasion de vous exprimer par avance ma gratitude et celle de l'Organisation pour l'accueil que vous voudrez bien réserver à la présente lettre et aux questionnaires ci-joints, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

P.J.

A. M. M' Bow

Amadou-Mahtar M' Bow
Directeur général

Fundação Cuidar o Futuro



ANNEXE I

QUESTIONNAIRE "A" SUR LES PRIORITES A ACCORDER DANS L'ELABORATION
DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1977-1978 (19 C/5), AUX
OBJECTIFS DEFINIS DANS LA RESOLUTION 18 C/10.1Note explicative

La résolution 10.1 adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session donne des directives au Directeur général de l'Unesco en ce qui concerne le rapport entre le document 19 C/4 (projet de plan à moyen terme pour 1977-1982) et le document 19 C/5 (projet de programme et de budget pour 1977-1978). Aux termes du paragraphe 23 (b) (ii), "le projet de programme et de budget pour 1977-1978 (19 C/5) devra s'inscrire dans la ligne des directives de politique générale à moyen terme adoptées par la Conférence générale à sa dix-huitième session pour servir de base au document 19 C/4".

Au paragraphe 12 de la même résolution, il est demandé qu'une importance particulière soit accordée à 17 objectifs (soulignés dans le questionnaire).

Le Directeur général demande aux destinataires du tableau-questionnaire A ci-joint de bien vouloir y indiquer les priorités qu'ils désirent voir retenir pour la période biennale 1977-1978 parmi les 37 objectifs énumérés pour le plan à moyen terme.

Trois questions vous sont posées :

- (a) Dans la colonne II, il conviendra d'indiquer comme suit la priorité à accorder pendant la période 1977-1978 à chacun des 37 objectifs du point de vue de l'intérêt qu'ils présentent pour votre pays :
- (***) objectifs présentant un grand intérêt pour votre pays ;
 - (**) objectifs présentant un intérêt moyen pour votre pays ;
 - (*) objectifs présentant un intérêt mineur pour votre pays.
- (b) Dans la colonne III, il conviendra d'indiquer les priorités que vous attribuez à ces mêmes 37 objectifs en vue de la coopération avec l'Unesco dans le cadre de la région où se situe votre pays.
- (c) La colonne IV est réservée à vos indications sur les priorités que vous accordez à chacun des 37 objectifs pour la période 1977-1978 du point de vue de leur intérêt au niveau mondial et dans le cadre de la coopération internationale.

Vos réponses permettront d'établir une liaison entre les documents 19 C/4 et 19 C/5 et de prévoir des allocations de ressources reflétant, dans la mesure du possible, les priorités indiquées par les Etats membres.

Ces réponses visent également à faciliter une concentration des activités sur certains objectifs prioritaires et une meilleure diversification du programme en fonction des besoins régionaux.

La colonne V est réservée aux commentaires ou justifications que vous souhaitez éventuellement formuler.



OBJECTIFS pour la période à moyen terme 1977-1982 (Annexe à la Résolution 18 C/10.1) [les objectifs soulignés sont ceux auxquels la Conférence générale attache une importance particulière (résolution 18 C/10.1, paragraphe 12)]	PRIORITES nationales	PRIORITES régionales	PRIORITES mondiales	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS
	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	
I	II	III	IV	V
1.1 <u>Promotion de la recherche sur les mesures destinées à garantir les droits de l'homme, et sur les manifestations, causes et effets de la violation des droits de l'homme, en particulier le racisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'apartheid, ainsi que sur le respect des droits à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, et développement de l'action normative en vue de donner effet à ces droits.</u>	*	*	* * *	Il s'agit de l'enveloppe de toutes les activités de l'UNESCO, ayant une importance globale au niveau mondial et divisée au niveau national
1.2 Promotion de l'appréciation et du respect de l'identité culturelles des individus, des groupes, des nations et des régions.	* * *	* * *	* * *	Essentiel dans la construction du socialisme par voie démocratique
1.3 Promotion de la condition de la femme.	* * *	* * *	* * *	Nouvelle étape pour une Société planétaire nouvelle
1.4 Développement des activités en faveur des réfugiés et des mouvements de libération nationale dans les domaines de compétence de l'Unesco.	*	*	*	
1.5 Promotion de l'enseignement et de l'éducation ainsi que d'une information plus large dans le domaine des droits de l'homme.	*	*	*	
2.1 <u>Promotion de la recherche sur les mesures propres à renforcer la paix dans le monde ainsi que sur les manifestations des violations de la paix et les causes empêchant la réalisation d'une paix positive au niveau des groupes, des sociétés et du monde.</u>	* * *	* * *	* * *	Besoin d'intégration de la lutte de classes dans un climat de paix ; Intégration du Portugal dans un monde divisé en blocs antagonistes

<p>OBJECTIFS pour la période à moyen terme 1977-1982 (Annexe à la Résolution 18 C/10.1) les objectifs soulignés sont ceux auxquels la Conférence générale attache une importance particulière (résolution 18 C/10.1, paragraphe 12)</p>	<p>PRIORITES nationales *** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>PRIORITES régionales *** grand intérêt ** intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>PRIORITES mondiales *** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS</p>
I	II	III	IV	V
2.2 Promotion de l'étude du rôle du droit international et des organisations internationales dans l'instauration d'un ordre mondial pacifique.	*	*	*	Les faits priment sur la loi à cette époque de l'histoire.
2.3 Développement de programmes scolaires et extra-scolaires conçus pour promouvoir la paix et la compréhension internationale.	*	*	*	
3.1 <u>Clarification des interrelations entre le développement et les valeurs et conditions socioculturelles, et étude des facteurs sociaux qui sous-tendent l'évolution liée au développement.</u>	***	***	***	Essentiel dans la construction du socialisme dans des régions fau- vres et/ou individualistes
3.2 Promotion d'une participation plus large à la vie culturelle.	***	***	***	Besoin de définir davantage "vie culturelle"
3.3 Stimulation de la créativité artistique et intellectuelle.	**	*	*	Cela va de soi.
4.1 Etude des interactions entre l'évolution de la science et de la technique et les conséquences de cette évolution pour l'homme et la société, et promotion dans le public d'une meilleure compréhension du rôle de la science et de la technique dans une société en mutation.	***	***	***	L'évolution de la société dépend de la capacité de l'homme de maîtriser non plus la nature mais la technique qu'il a créée - comment?
4.2 Promotion de l'élaboration et de l'application de politiques et amélioration de la planification et du financement dans les domaines de la science et de la technologie.	*	*	***	Au plan mondial il faut savoir et distinguer ce qui peut améliorer le sort de l'humanité et ce qui ne sert que le prestige de quelques-uns.



<p>OBJECTIFS pour la période à moyen terme 1977-1982 (Annexe à la Résolution 18 C/10.1)</p> <p>[Les objectifs soulignés sont ceux auxquels la Conférence générale attache une importance particulière (résolution 18 C/10.1, paragraphe 12)]</p>	<p>PRIORITES nationales</p> <p>*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>PRIORITES régionales</p> <p>*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>PRIORITES mondiales</p> <p>*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS</p>
I	II	III	IV	V
<p>4.3 <u>Développement des potentiels nationaux de la recherche scientifique et technologique en vue de l'amélioration des transferts de technologie et des mécanismes de coopération internationale et régionale, et promotion de l'enseignement scientifique et technologique.</u></p>	<p>***</p>	<p>**</p>	<p>***</p>	<p>Essentiel d'abolir le mimétisme technologique pour que chaque pays étudie bien ce qui est dans son intérêt</p>
<p>4.4 <u>Mise au point et application d'outils et de méthodes d'analyse et de planification en vue de la transformation socio-économique de la société.</u></p>	<p>***</p>	<p>***</p>	<p>**</p>	
<p>5.1 <u>Promotion de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et amélioration de la planification dans le domaine de l'éducation.</u></p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	
<p>5.2 <u>Amélioration de l'administration et de la gestion de l'éducation.</u></p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	
<p>5.3 <u>Contribution à la mise en place de structures éducatives complètes, diversifiées et souples.</u></p>	<p>***</p>	<p>***</p>	<p>**</p>	<p>Les structures à l'heure actuelle disent en elles-mêmes le type d'éducation</p>
<p>5.4 <u>Amélioration des contenus, méthodes et techniques de l'éducation.</u></p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	
<p>5.5 <u>Promotion de la formation des personnels de l'éducation.</u></p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	
<p>5.6 <u>Promotion et intensification de l'éducation et de la formation continue des adultes.</u></p>	<p>***</p>	<p>***</p>	<p>***</p>	<p>La seule façon de poursuivre la contradiction cette de classes - société de consommation</p>
<p>6.1 <u>Intensification de la lutte contre l'analphabétisme.</u></p>				

<p>OBJECTIFS pour la période à moyen terme 1977-1982 (Annexe à la Résolution 18 C/10.1) [les objectifs soulignés sont ceux auxquels la Conférence générale attache une importance particulière (résolution 18 C/10.1, paragraphe 12)]</p>	<p>PRIORITES nationales *** grand intérêt ** intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>PRIORITES régionales *** grand intérêt ** intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>PRIORITES mondiales *** grand intérêt ** intérêt moyen * intérêt mineur</p>	<p>COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS</p>
I	II	III	IV	V
<p>6.2 <u>Extension de la contribution de l'Unesco au développement rural intégré.</u></p>	***	***	***	L'état actuel du milieu rural est encore envisagé selon des optiques trop partielles
<p>6.3 <u>Promotion de la participation de la femme au développement économique, social et culturel.</u></p>	***	***	***	Carance fondamentale à tous les niveaux
<p>6.4 Promotion d'une collaboration plus large de certains groupes de la société, comme la jeunesse et les groupes défavorisés, à l'action éducative, sociale et culturelle.</p>	**	*	*	Mise-en-œuvre de l'action de transformation des groupes apparemment marginaux
<p>7.1 <u>Elaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre les origines des ressources minérales et énergétiques de la planète, en déterminer l'abondance et les exploiter rationnellement, développement de nouvelles sources d'énergie et transformation de l'énergie.</u></p>	*	*	***	Problème-clé pour la qualité de vie des hommes du futur
<p>7.2 <u>Amélioration des connaissances relatives aux ressources biologiques terrestres et aux relations entre l'activité humaine et les écosystèmes terrestres.</u></p>	*	*	***	Essentiel pour la compréhension de chaque culture par elle-même et pour les relations entre les différentes cultures
<p>7.3 <u>Elaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre et améliorer les relations entre l'activité humaine et les ressources en eau ainsi que les systèmes marins, océaniques et côtiers.</u></p>	***	***	***	Idem

Fundação Cuidar o Futuro



OBJECTIFS pour la période à moyen terme 1977-1982 (Annexe à la Résolution 18 C/10.1) <u>Les objectifs soulignés sont ceux auxquels la Conférence générale attache une importance particulière (résolution 18 C/10.1, paragraphe 12)</u>	PRIORITES nationales	PRIORITES régionales	PRIORITES mondiales	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS
	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	
I	II	III	IV	V
7.4 <u>Stimulation des recherches sur les aspects sociaux, éthiques et culturels des rapports entre l'homme et l'environnement qu'il a créé ou modifié, l'accent étant mis en particulier sur une meilleure conception du cadre de vie dans l'habitat humain.</u>	* *	*	* * *	<i>La qualité de vie est la seule valeur vraie que l'homme peut découvrir</i>
7.5 Promotion de la préservation et de l'appréciation du patrimoine culturel et naturel de l'humanité.	*	*	*	
8.1 Développement et promotion de la recherche sur la dynamique de la population dans ses rapports avec les facteurs socioculturels et l'environnement.	* * *	*	*	<i>Essentiel pour la compréhension des événements dans la révolution portugaise</i>
8.2 Sensibilisation aux problèmes et aux options liés aux questions de la population.	*	*	*	
9.1 Promotion d'une circulation libre et équilibrée de l'information, des échanges internationaux, du droit d'auteur et de l'accès aux oeuvres protégées par le droit d'auteur.	*	*	*	
9.2 Promotion d'une meilleure compréhension du processus et du rôle de la communication ainsi que de sa mise en valeur dans la société.	*	*	* * *	
9.3 Amélioration des stratégies, des infrastructures, de la formation et des règles de conduite professionnelles dans le domaine des media et de la communication.	* * *	*	*	<i>Essentiel dans une situation où les media sont une proie pour toutes les forces organisées</i>

OBJECTIFS pour la période à moyen terme 1977-1982 (Annexe à la Résolution 18 C/10.1) [Les objectifs soulignés sont ceux auxquels la Conférence générale attache une importance particulière (résolution 18 C/10.1, paragraphe 12)]	PRIORITES nationales	PRIORITES régionales	PRIORITES mondiales	COMMENTAIRES OU JUSTIFICATIONS
	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	*** grand intérêt **intérêt moyen * intérêt mineur	
I	II	III	IV	V
10.1 <u>Amélioration des systèmes et des services d'information, y compris les politiques, les infrastructures, la formation, le transfert et les échanges d'information, et les outils de l'intercommunication entre systèmes.</u>	*	*	* * *	<i>Très important pour éviter le gaspillage intellectuel dans la planète</i>
10.2 Promotion de l'utilisation et de la diffusion de données statistiques dans les domaines de la compétence de l'Unesco et amélioration de la comparabilité internationale.	*	*	*	

Fundação Cuidar o Futuro



ANNEXE II

QUESTIONNAIRE "B" SUR LES PRIORITES A ACCORDER AUX PROJETS FIGURANT AU 18 C/5 (POUR LA PERIODE 1975-1976) EN CE QUI CONCERNE LEUR POURSUITE OU LEUR ABANDON EVENTUEL PENDANT LA PERIODE 1977-1978

Note explicative

Le Directeur général souhaite recevoir des Etats membres des réponses aux questions posées aux colonnes II, III, IV et V du questionnaire B. Pour les colonnes II, III et IV il s'agira de marquer d'une (+) dans la colonne appropriée le désir de voir les projets actuels se poursuivre, se développer ou diminués pour la période 1977-1978.

Quant à la colonne V, il s'agira d'y indiquer en citant les paragraphes pertinents du document 18 C/5 approuvé les projets que vous voudriez voir abandonner. Ceci signifierait que vous souhaiteriez que ces projets n'apparaissent plus au document 19 C/5.

Les réponses à ce questionnaire permettraient éventuellement de concentrer les programmes jugés souvent trop dispersés et de déterminer l'importance que les Etats membres accordent à la continuation de certaines orientations des programmes actuels. Les ressources libérées par des abandons de projets ou par des concentrations d'activités pourraient permettre la mobilisation de moyens accrus pour une rénovation du programme tenant compte des priorités exprimées par les Etats membres.

Il serait souhaitable que les Etats membres donnent, dans la colonne VI des commentaires ou des justifications.

<p>I. II. III. IV. V. VI.</p>	<p>Section I. II. III. IV. V. VI.</p>	<p>II</p>	<p>que projets sous le 18 C/5 (abandonnés) (Je propose de renvoyer comme les annexes)</p>
-------------------------------	---------------------------------------	-----------	---



QUESTIONNAIRE B

Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
<p>EDUCATION</p> <p><u>Section 1.11 - Politique et planification de l'éducation</u></p> <p>1.111.1 Conférences et réunions régionales</p> <p>1.111.2 Etudes et échange d'informations sur les politiques nationales d'éducation, etc.</p> <p>1.111.3 Assistance aux Etats membres pour la planification de l'éducation</p> <p>1.111.4 Aide aux Etats membres pour le développement des installations à usage d'enseignement</p> <p>1.111.5 Assistance aux Etats membres pour la modernisation de l'administration et de la gestion de l'éducation</p>	<p>marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>			<p>citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé</p>	<p>II</p> <p>VI</p>

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
1.111.6 Activités de formation dans les domaines de la planification de l'éducation et des installations éducatives		X	X		citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé
Section 1.12 - <u>Institut international de planification de l'éducation</u>					
1.122.1 Institut international de planification de l'éducation	X				
Section 1.13 - <u>Financement de l'éducation</u>					
1.13.1 Aide aux Etats membres en matière de financement du développement et de la rénovation de l'éducation	II X	III	IV	V	
1.13.2 Informations concernant l'aide à l'éducation			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel



PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée				citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé
Section 1.14 - Egalité des chances en matière d'éducation					
1.143.1 Action normative en vue de la lutte contre la discrimination en matière d'éducation	X				
1.143.2 Etudes et recherches sur les possibilités d'éducation qui sont entravées par des inégalités sociales de caractère culturel					
1.143.3 Education des travailleurs migrants et de leur famille		X			
1.143.4 Egalité des chances offertes en matière d'éducation aux jeunes filles et aux femmes	II	III	IA	A	VI
1.143.5 Education des réfugiés	X				
Section 1.21 - Méthodes, matériels et techniques					
1.121.1 Etudes et recherches pour l'amélioration du processus éducatif			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.21.2 Développement et application des méthodes et techniques			X		
1.21.3 Promotion d'innovations éducatives pour le développement			X		
1.21.4 Aide aux Etats membres pour le développement des méthodes et des techniques de l'éducation					
1.21.5 Revue trimestrielle de l'éducation "Perspectives" et coordination des études	X				
<u>Section 1.22 - Structure et contenu de l'éducation permanente</u>	II	III	IV	V	VI
1.221.1 Elaboration d'une recommandation concernant le développement de l'éducation des adultes	X	X			
1.222.1 Réforme des structures des systèmes d'éducation		X			
1.222.2 Structures, institutions et services d'éducation des adultes		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

I PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	II MAINTIEN des projets	III ACCROISSEMENT des projets	IV DIMINUTION des projets	V ABANDON de projets	VI COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée				citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé
1.222.3 Promotion des études de recherche et des services aux Etats membres en matière de structures de l'éducation et de programmes	X				
1.222.4 Echanges d'idées et d'expériences concernant l'éducation permanente	X				
1.222.5 Promotion de l'éducation des jeunes déficients et des jeunes inadaptés socialement	X				
1.222.6 Intégration de l'éducation physique et de l'éducation esthétique dans les programmes scolaires	X				
1.222.7 Développement de l'enseignement des langues			X		
1.222.8 Aide aux Etats membres dans le domaine de l'éducation permanente		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
1.223.1 Institut de l'Unesco pour l'éducation (Hambourg)	X	X			
<u>Section 1.23 - Enseignement préuniversitaire de la science et de la technologie</u>					
1.23.1 Promotion des études et innovations concernant l'enseignement des sciences fondamentales	X	X			
1.23.2 Promotion des études et innovations concernant l'enseignement technique et professionnel		X			
1.23.3 Programmes scolaires intégrés d'enseignement des sciences et de la technologie	II	III	IV	V	
1.23.4 Enseignement extrascolaire des sciences et de la technologie		X			
1.23.5 Promotion de la coopération internationale et régionale dans le domaine de l'enseignement des sciences et de la technologie	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.23.6 Aide aux Etats membres pour l'amélioration de l'enseignement des sciences et de la technologie	X	X			
<u>Section 1.24 - Education pour le développement rural</u>					
1.24.1 Innovation et recherche pédagogique pour le développement rural		X			
1.24.2 Formation de personnel scientifique et technique de l'enseignement agricole	X				
1.24.3 Coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales mondiales ou régionales	II	XII	IA	A	AI

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.24.4 Aide aux Etats membres dans le domaine de l'éducation pour le développement rural et de l'enseignement agricole	X	X			
<u>Section 1.25 - Alphabétisation</u>					
1.252.1 Promotion des études et de la recherche dans le domaine de l'alphabetisation	X	X			
1.252.2 Institut international pour l'étude des méthodes d'alphabetisation des adultes, Téhéran	X				
1.252.3 Centre régional d'alphabetisation fonctionnelle en milieu rural pour les Etats membres arabes (ASFEC)	IX	III	IA	A	AI
1.252.4 Centre régional d'alphabetisation fonctionnelle en milieu rural pour l'Amérique latine (CREFAL)	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.252.5 Coopération avec les organisations non gouvernementales pour la promotion de l'alphabétisation	X	X			
1.252.6 Concertation de l'action internationale et régionale en matière d'alphabétisation		X			
1.252.7 Fondation internationale pour l'alphabétisation		X			
1.252.8 Contribution à l'élaboration des stratégies nationales		X			
1.252.9 Aide aux Etats membres pour la formation du personnel d'alphabétisation	X	III	IA	A	II
1.252.10 Soutien des activités nationales d'alphabétisation	X				
Section 1.26 - Programmes spéciaux					
1.26 Education pour la paix, la compréhension internationale et le respect des droits de l'homme			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.26.2 Promotion de l'éducation concernant l'environnement	X		X		
1.26.3 Promotion de l'éducation relative aux questions de population	X		X		
1.26.4 Promotion de l'éducation portant sur la nutrition, l'économie domestique et l'hygiène et de l'éducation des consommateurs	X		X		
1.26.5 Promotion de l'éducation relative à la prévention de l'abus des drogues	X				
1.26.6 Aide aux Etats membres dans le domaine de l'éducation relative aux problèmes contemporains		X			
<u>Section 1.31 - Formation des personnels de l'éducation</u>					
1.31.1 Action normative concernant les personnels de l'éducation			X		

Fundação Cuidar o Futuro



QUESTIONNAIRE B

Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.31.2 Etudes sur les tendances novatrices des politiques et plans de formation	X		X		
1.31.3 Promotion et formation des personnels de l'éducation	X		X		
1.31.4 Aide aux Etats membres pour la formation des personnels de l'éducation	X		X		
<u>Section 1.32 - Enseignement supérieur</u>					
1.321.1 Développement et amélioration de l'enseignement supérieur			X		
1.321.2 Centre européen pour l'enseignement supérieur	II	III	IV	V	VI
1.321.3 Promotion d'autres formes de coopération régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur (Amérique latine et Caraïbes ; Afrique, pays arabes)	X	X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne
leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de para- graphe du 18 C/5 approuvé	
1.321.4 Comparabilité et reconnais- sance internationales des études et des diplômes de l'enseignement supérieur	X				
1.321.5 Université des Nations Unies	X				
1.321.6 Aide aux Etats membres pour le développement de l'ensei- gnement supérieur	X	X			
<u>Section 1.33 - Formation à l'étranger</u>					
1.331.1 Perfectionnement des méthodes de formation à l'étranger			X		
1.331.2 Services en faveur de la for- mation des cadres des pays en voie de développement	II	III	IV	V	VI
1.331.3 Administration des programmes de formation à l'étranger et évaluation			X		
1.331.4 Participation aux frais des organismes d'administration des bourses dans les pays d'accueil			X		

QUESTIONNAIRE B

Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.332.1 Prévention de l'exode de personnel qualifié	X	X			
<u>Section 1.41 - Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent d'éducation</u>	X				
1.411.1 Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent d'éducation	X	X			
<u>Section 1.42 - Jeunesse</u>					
1.42.1 Activités des jeunes au service de la paix et de la compréhension internationale	X				
1.42.2 La jeunesse et les droits de l'homme	X				
1.42.3 Coopération avec les jeunes et avec les organisations non gouvernementales de jeunesse et d'étudiants		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
5.111.1	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
1.42.4 Encouragement du volontariat et participation des jeunes à l'exécution de projets de développement dans leur pays		X			
1.42.5 Etudes et recherches sur la jeunesse contemporaine		X			
1.42.6 Coopération avec les Etats membres pour la mise en oeuvre de projets relatifs à la jeunesse	X				
<u>Bureau international d'éducation</u>					
1.51.1 BIE : élaboration de programmes et fonctionnement	II	III	X	A	VI

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
<p>SCIENTES EXACTES ET NATURELLES ET APPLICATION DE CES SCIENTES AU DEVELOPPEMENT</p> <p><u>Section 2.11 - La science dans le monde contemporain : Les aspects humains du progrès scientifique</u></p>	<p align="center">marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée</p>			<p>citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé</p>	
<p>2.111.1 Etudes sur les aspects humains de la science et de la technologie</p>	X				
<p>2.111.2 Mesures visant à faciliter l'accès des pays en voie de développement à la science et à la technologie moderne</p>	X				
<p>2.111.3 Action destinée à faire mieux comprendre au public ce que sont la science et la technologie</p>	II	III	IA	A	AI
	X		X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Section 2.12 - Politiques scientifiques et technologiques</u>					
2.121.1 Action en faveur de la coopération internationale et régionale dans le domaine des politiques scientifiques et technologiques	X	X			
2.121.2 Aide aux Etats membres pour l'élaboration de leurs politiques scientifiques et technologiques	X				
2.121.3 Formation et recherche en politiques scientifiques et technologiques	X	III	IA	A	AI
2.122.1 Echange international d'écrits du monde entier traitant des politiques scientifiques et technologiques		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Section 2.13 - Information et documentation scientifiques et technologiques</u>					
2.131.1 Services de secrétariat pour le Comité directeur et le Comité consultatif de l'UNISIST	X				
2.131.2 Amélioration des outils de l'intercommunication entre systèmes	X				
2.131.3 Amélioration du transfert de l'information	X				
2.131.4 Formation de spécialistes de l'information	II	III	IV	V	VI
2.131.5 Développement des politiques et des structures dans le domaine de l'information scientifique	X				
2.131.6 Aide aux comités nationaux pour l'UNISIST et encouragement de la coopération régionale	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
2.131.7 Aide aux Etats membres pour le développement d'infrastructures en matière d'information scientifique et technique	X				citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé
<u>Section 2.14 - Recherche et enseignement supérieur scientifiques</u> 2.141.1 Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales dans le domaine des sciences	X				
2.141.2 Aide aux institutions internationales et régionales dans le domaine des sciences fondamentales	X				
2.141.3 Action en faveur de la recherche et de la formation dans les sciences fondamentales	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

I PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	II MAINTIEN des projets	III ACCROISSEMENT des projets	IV DIMINUTION des projets	V ABANDON de projets	VI COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
2.141.4 Aide pour l'organisation de cours internationaux de formation universitaire supérieure	X				citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé
2.141.5 Aide aux Etats membres pour le développement des institutions et moyens de recherche et de formation scientifiques	X				
2.142.1 Action en faveur de la recherche et diffusion de l'information sur l'enseignement supérieur des sciences	II	III	X		
2.142.2 Réformes et innovations dans les programmes et l'enseignement supérieur des sciences		X			
2.142.3 Aide aux Etats membres dans le domaine de l'enseignement supérieur des sciences	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Section 2.15 - Recherche et enseignement supérieur technologiques</u>					
2.151.1 Encouragement de la coopération internationale dans les sciences appliquées et les sciences de l'ingénieur	X				
2.151.2 Aide aux Etats membres dans le domaine des sciences appliquées et des sciences de l'ingénieur	X				
2.152.1 Encouragement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la formation des ingénieurs et des technologues	X	III	IV	V	VI
2.152.2 Réforme et développement de la formation des ingénieurs et des technologues		X			
2.152.3 Aide aux Etats membres dans le domaine de la formation des ingénieurs	X				

Fundação Cuidar o Futuro



QUESTIONNAIRE B

Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
2.152.4 Aide aux Etats membres dans le domaine de l'enseignement technologique supérieur Section 2.21 - Sciences écologiques	X				
2.211.1 Services de secrétariat pour le Conseil international de coordination du Programme MAB					
2.211.2 Aide pour l'exécution de projets internationaux du Programme MAB	X				
2.211.3 Encouragement des activités nationales et de la coopération régionale dans le cadre du Programme MAB	II X	III	IV	V	VI
2.211.4 Coopération avec des organisations internationales pour l'exécution du Programme MAB	X				
2.212.1 Action en faveur des recherches intégrées sur le milieu et les ressources terrestres		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
2.212.2 Diffusion et échange d'informations sur l'écologie et l'utilisation rationnelle des milieux non océaniques		X			
2.212.3 Formation de spécialistes de la recherche intégrée sur les ressources naturelles et de l'écologie et domaines connexes	X				
2.212.4 Coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources .	X				
2.212.5 Aide aux Etats membres pour la planification de la recherche et des moyens de formation	X				
Section 2.22 - Sciences de la terre					
2.221.1 Services de secrétariat pour le Programme international de corrélation géologique et le Conseil	X				

Fundação Cuidar o Futuro



QUESTIONNAIRE B

Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
2.221.2 Aide pour l'exécution de projets du PICG	X				
2.221.3 Encouragement de la coopération régionale et des activités nationales dans le cadre du PICG	X				
2.222.1 Coopération internationale en matière de recherche et de synthèse des données relatives aux sciences de la terre	X				
2.222.2 Etablissement de cartes thématiques internationales dans le domaine des sciences de la terre	II	III	IV	V	VI
2.222.3 Action en faveur de l'étude des risques naturels d'origine géophysique	X				
2.222.4 Aide aux Etats membres pour la recherche et la formation dans le domaine des sciences de la terre	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
<p>Section 2.23 - Sciences de l'eau</p>	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<p>2.232.1 Services de secrétariat pour le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international</p>	X				
<p>2.232.2 Aide pour l'exécution des projets scientifiques du PHI</p>	X				
<p>2.232.3 Aide aux Comités nationaux et encouragement de la coopération régionale</p>	X				
<p>2.232.4 Coopération avec d'autres organisations internationales ayant une activité dans le domaine des sciences de l'eau</p>	X				
<p>2.233.1 Stimulation de la recherche dans le domaine des ressources en eau</p>		X			
<p>2.233.2 Développement des activités éducatives et de la formation de spécialistes dans le domaine des sciences de l'eau</p>			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
<p>2.233.3 Coopération avec des organisations internationales non gouvernementales</p> <p>2.233.4 Aide aux Etats membres pour le développement de la recherche et des moyens de formation dans le domaine des sciences de l'eau</p>	<p>marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée</p>			<p>citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé</p>	
<p><u>Section 2.24 - Sciences de la mer</u></p> <p>2.241.1 Promotion de la recherche océanologique</p> <p>2.241.2 Mesures concernant l'interaction de l'homme et de l'environnement marin</p> <p>2.241.3 Diffusion et échange d'informations sur les sciences de la mer</p> <p>2.241.4 Aide aux Etats membres pour le renforcement des infrastructures nationales et de la coopération régionale dans les sciences de la mer</p>					

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
2.241.5 Développement de l'enseignement et de la formation des spécialistes des sciences de la mer			X		
2.242.1 Services de secrétariat pour la Commission océanographique intergouvernementale	X				
2.242.2 Développement du Programme élargi et à long terme d'exploration et de recherche océaniques (LEPOR)	X				
2.242.3 Publication des résultats des travaux de la COI	X				
2.31.1 Bureau régional de science et de technologie pour l'Afrique	X				
2.31.2 Bureau régional de science et de technologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes	X				
2.31.3 Bureau régional de science et de technologie pour les Etats arabes	X				

Fundação Cuidar o Futuro





Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
2.31.4 Bureau régional de science et de technologie pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale	X				
2.31.5 Bureau régional de science et de technologie pour l'Asie du Sud-Est	X				
2.31.6 Bureau de coopération scientifique pour l'Europe		X			
	II	III	IV	V	VI
	Maintien	Accroissement	Diminution	Abandon	Commentaires et Justifications

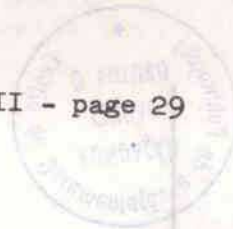
Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
SCIENTES SOCIALES, SCIENCES HUMAINES ET CULTURE	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Sous-chapitre 3.1 - Philosophie et coopération interdisciplinaire</u>					
3.11.1 Coopération interdisciplinaire		X			
3.11.2 Promotion des recherches philosophiques		X			
3.11.3 Forum de la paix	X				
3.11.4 Aide aux Etats membres pour le développement, des études philosophiques et interdisciplinaires	X	X	X		
<u>Section 3.21 - Développement des sciences sociales</u>					
3.211.1 Contribution à la réflexion fondamentale dans le domaine des sciences sociales		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
3.211.2 Développement institutionnel et organisationnel des sciences sociales		X			
3.211.3 Coopération avec les associations internationales de sciences sociales	X				
3.211.4 Amélioration des services d'information et de documentation en sciences sociales	X				
3.211.5 Aide aux Etats membres pour le développement des sciences sociales	X				
<u>Section 3.22 - Méthodes et analyses relevant des sciences sociales</u>	II	III	IV	V	VI
3.221.1 Mise au point de systèmes d'indicateurs sociaux		X			
3.221.2 Mise au point et adaptation de modèles de simulation		X			
3.221.3 Amélioration et diffusion des techniques d'évaluation		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
3.221.4 Application des instruments et des méthodes d'analyse et de planification	X	X			
3.221.5 Formation de spécialistes des méthodes d'analyse et de planification					
<u>Section 3.23 - Sciences sociales appliquées</u>					
3.231.1 Action en faveur des droits de l'homme	X				
3.231.2 La contribution des sciences sociales à la recherche sur la paix	II	III	IV	V	VI
3.231.3 La recherche dans les sciences sociales appliquées au développement		X			
3.231.4 Etudes sociologiques sur les tendances et les problèmes démographiques	X				
3.231.5 Préservation et amélioration de la qualité de l'environnement		X			

Fundação Cuidar o Futuro





Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
3.231.6 Lutte contre l'abus des drogues	X				
<u>Section 3.31 - Etudes et diffusion</u>					
3.311.1 Etudes sur les cultures traditionnelles et contemporaines de l'Asie	X	X			
3.311.2 Programme sur les cultures arabes	X				
3.311.3 Etudes sur les cultures africaines	X				
3.311.4 Etudes sur les cultures contemporaines de l'Amérique latine	X				
3.311.5 Etudes sur les cultures européennes	X	III	II	A	AI
3.311.6 Etudes arctiques	X				
3.311.7 L'innovation culturelle dans les sociétés industrielles et postindustrielles		X			
3.311.8 Recherche interdisciplinaire, études interculturelles et coopération internationale		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
3.311.9 Circulation internationale des oeuvres culturelles	X				
3.311.10 Cultures : revue internationale	X				
<u>Section 3.32 - Développement culturel</u>					
3.321.1 Développement des politiques culturelles					
3.321.2 Encouragement de la création artistique et de la communication culturelle	X				
3.321.3 Nouvelles formes d'éducation pour l'artiste et pour le public	X				
3.321.4 Contribution à la création et à la préservation du cadre de vie					
3.321.5 Centre d'informations et de recherches pour le développement culturel		X			
3.321.6 Coopération avec les organisations internationales dans le domaine du développement culturel		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

A78 PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Section 3.41 - Préservation et mise en valeur des monuments et des sites</u>					
3.411.1 Etudes relatives à la préservation et à la mise en valeur des monuments et des sites	X				
3.411.2 Echanges d'informations sur la préservation et la mise en valeur des monuments et des sites	X				
3.411.3 Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales	X				
3.411.4 Participation des jeunes à la préservation et à la mise en valeur des monuments et des sites	X				
3.411.5 Mobilisation et organisation de la solidarité internationale en vue de la préservation et de la mise en valeur des monuments et des sites	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
3.411.6 Aide aux Etats membres pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	X				
<u>Section 3.42 - Développement des musées, établissement et application de normes internationales concernant le patrimoine culturel</u>					
3.421.1 Promotion et exécution d'études dans le domaine de la muséologie			X		
3.421.2 Echanges d'informations en matière de muséologie	II	III	X		
3.421.3 Coopération avec les organisations internationales non gouvernementales dans le domaine de la muséologie			X		
3.421.4 Formation de spécialistes de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
3.421.5 Aide aux Etats membres pour le développement de leurs musées			X		
3.423.1 Etudes et rapports préliminaires sur de nouveaux instruments internationaux concernant la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel	X				
3.423.2 Mise en oeuvre des instruments internationaux existants	X				
3.428.1 Restitution d'oeuvres d'art aux pays victimes d'expropriation	X				
<u>Sous-chapitre 3.5 - L'Homme et son environnement</u>					
3.51.2 Etudes et liaison avec d'autres organisations internationales concernant "l'homme et son environnement"	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Section 4.11 - Libre circulation de l'information et échanges internationaux</u>					
4.111.1 Action en faveur de la libre circulation de l'information et des échanges internationaux	X				
4.111.2 Action en faveur de règles de conduite par les professionnels des moyens de communication de masse	X	X			
4.111.3 Circulation internationale des personnes et du matériel			X		
<u>Section 4.12 - Recherche et politiques en matière de communication</u>					
4.121.1 Etudes et recherches sur la communication	X				
4.121.2 Contribution des communications spatiales à la réalisation des objectifs de l'Unesco		X			

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
4.121.3 Promotion du concept des politiques de la communication	X				
4.121.4 Aide aux Etats membres en matière de recherche, de politiques et de planification de la communication	X				
Section 4.13 - Développement et emploi de la communication					
4.131.1 Développement des systèmes et des méthodes de communication	X				
4.131.2 Emploi des moyens et des méthodes de communication	II X	III	IA	A	AI
4.131.3 Aide aux Etats membres pour le développement et l'emploi de la communication			X		
4.132.1 Aide à l'Institut de formation de personnel de radiodiffusion et de télévision pour l'Asie	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
<u>Section 4.14 - Promotion et développement du livre</u>					
4.141.1 Promotion des activités à long terme en faveur des livres et de la lecture			X		
4.141.2 Coopération régionale pour le développement du livre			X		
4.141.3 Aide aux Etats membres pour le développement du livre			X		
4.142.1 Promotion de l'action visant à atténuer la pénurie de papier	X				
<u>Section 4.21 - Recherche et planification (Documentation, bibliothèques et archives)</u>					
4.211.1 Promotion et coordination de la recherche	X				
4.211.2 Planification des infrastructures de la documentation, des bibliothèques et des archives et échange de publications			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
4.211.3 Aide aux Etats membres pour la planification de leur infrastructure en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives			X		
<u>Section 4.22 - Développement des services de documentation de bibliothèques et d'archives</u>					
4.221.1 Amélioration des processus de transfert de l'information	X				
4.221.2 Développement des infrastructures en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives	X				
4.221.3 Amélioration de la formation du personnel des services de documentation, de bibliothèques et d'archives			X		

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
4.221.4 Aide aux Etats membres pour le développement des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives	X		X		
<u>Section 4.31 - Presse et publications</u>	Fundação Cuidar o Futuro				
4.311.1 Presse et publications	X				
<u>Section 4.32 - Courrier de l'Unesco</u>					
4.321.1 Courrier de l'Unesco	X				
<u>Section 4.33 - Information par la radio et les moyens visuels</u>					
4.331.1 Information par la radio et les moyens visuels	X				
<u>Section 4.34 - Liaison avec le public</u>					
4.341.1 Services d'information du public, clubs et encouragement de l'aide bénévole	X				
4.341.3 Service philatélique			X		



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
<p>Section 4.35 - <u>Anniversaire de personnalités éminentes et d'événements historiques</u></p> <p>4.351.1 Anniversaires de personnalités éminentes et d'événements historiques</p> <p>4.361.1 Services d'information hors Siège</p>	<p>marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée</p>			<p>citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé</p>	
<p><u>Sous-chapitre 4.4 - Statistiques relatives à l'éducation, à la science et à la technologie, à la culture et à l'information</u></p> <p>4.411.1 Collaboration avec les organisations internationales et régionales s'occupant de statistiques</p>				<p>X</p>	

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
4.411.2 Rassemblement, analyse et publication de données statistiques et amélioration des méthodes statistiques et de la comparabilité internationale 4.411.3 Aide aux Etats membres pour le développement de leurs services statistiques			X		
	II	III	IV	V	VI
	Maintien	Accroissement	Diminution	Abandon	Commentaires et Justifications

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de paragraphe du 18 C/5 approuvé	
PROGRAMMES INTERSECTORIELS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET SUR LA POPULATION			X		
<u>Sous-chapitre 5.1 - Les droits de l'homme et la paix</u>					
5.11.1 Mesures pour le renforcement du respect des droits de l'homme			X		
5.11.2 Promotion de la paix	X				
5.12.1 Elaboration d'un programme relatif à l'enseignement et à la recherche dans le domaine du droit international et humanitaire		X			
<u>Sous-chapitre 5.2 - Population</u>					
5.21.1 Etudes et recherches sur les problèmes de population	X				
5.21.2 Promotion par l'éducation et l'information d'une plus large compréhension des tendances démographiques	X				

Fundação Cuidar o Futuro



Priorités à accorder aux projets figurant au 18 C/5 en ce qui concerne
leur poursuite ou leur abandon éventuel

PROJETS (la colonne de gauche donne les numéros des projets dans le 18 C/5 approuvé)	MAINTIEN des projets	ACCROISSEMENT des projets	DIMINUTION des projets	ABANDON de projets	COMMENTAIRES et JUSTIFICATIONS
I	II	III	IV	V	VI
	marquer chaque projet d'un X dans la colonne appropriée			citer le ou les numéros de para- graphe du 18 C/5 approuvé	
<p>NORMES, RELATIONS ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX</p> <p><u>Sous-chapitre 6.1 - Normes inter- nationales et droit d'auteur</u></p> <p>6.12.2 Etude concernant la protection des droits intellectuels de certaines catégories de béné- ficiaires et face aux nouvelles techniques de diffusion, ainsi que la protection du folklore</p> <p>6.12.3 Information et documentation en matière de droit d'auteur</p> <p>6.12.4 Aide aux Etats membres en matière de droit d'auteur et de droits dits voisins</p> <p>6.16.1 Centre international d'infor- mation sur le droit d'auteur</p>	<p align="center">X</p> <p align="center">X</p> <p align="center">X</p> <p align="center">X</p>				



ANNEXE III

QUESTIONNAIRE "C" SUR DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 1977-1978

Note explicative

Les débats de la dix-huitième session de la Conférence générale, tant en séance plénière que dans les commissions du programme ont mis en lumière le désir des Etats membres de voir donner des orientations nouvelles, à partir de l'exercice 1977-1978, à certains programmes de l'Organisation.

La partie I du questionnaire ci-joint contient des suggestions quant aux orientations qui pourraient être données aux programmes choisis à titre d'exemple. Dans chaque cas, plusieurs options sont envisagées; vous êtes prié d'exprimer votre avis à ce sujet en cochant la case appropriée. Vous pouvez aussi, si vous le jugez souhaitable, faire des commentaires sur une feuille séparée.

On trouvera dans la partie II du questionnaire des propositions concernant les modalités éventuelles d'exécution de certains programmes. Ici encore, il vous est demandé d'indiquer votre préférence en cochant la case appropriée.

Dans la partie III du questionnaire, vous êtes invité à exprimer votre avis sur un certain nombre de questions importantes touchant à la forme et à la présentation du programme et du budget (documents C/5 et C/5 approuvé).

Enfin, il convient de souligner que les questions énumérées le sont à titre d'exemples et que leur liste ne saurait en aucune façon être considérée comme limitative. Bien au contraire, les destinataires du questionnaire sont invités à appeler l'attention du Directeur général sur les orientations non mentionnées dans le questionnaire qui pourraient utilement contribuer à renouveler le programme de l'Unesco pour l'exercice 1977-1978.

- (a) Contribution à l'implémentation de services éducatifs adaptés dans les zones rurales - à divers niveaux et par des moyens scolaires et extrascolaires (y compris l'alphabétisation) ?
- (b) Stimulation de la rénovation de l'éducation de manière qu'elle contribue effectivement au développement rural ?
- (c) Contribution à la formation de spécialistes en matière d'enseignement agricole ?



QUESTIONNAIRE C - Orientations nouvelles pour l'exercice 1977-1978

I

1. La Conférence générale a demandé que le Directeur général accorde une "importance particulière", entre autres objectifs, à l'éducation et à la formation continue des adultes (Résolution 18 C/10.1, paragraphe 12); elle a demandé, en outre, que de nouvelles activités soient entreprises dans ce domaine en se référant notamment aux recommandations de la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes.

Dans quelles directions souhaiteriez-vous que l'Organisation concentre ses efforts dans ce domaine :

- (a) Formation et perfectionnement professionnels ?
- (b) Alphabétisation
- (c) Emploi des moyens de communication de masse (radio, presse, télévision, films) ?
- (d) Méthodes d'auto-instruction (enseignement par correspondance, enseignement programmé, etc.) ?
- (e) Etablissement de services de bibliothèques publics et scolaires ?
- (f) Formation esthétique et rôle des arts ?
- (g) Autres champs d'activité ? (préciser)

2. Dans ses paragraphes 7 (d) et 12 (6.2), la Résolution 18 C/10.1 invite le Directeur général à développer la contribution de l'Unesco au développement rural intégré. D'autre part, le paragraphe 25 de la Résolution 18 C/9 indique que l'Unesco doit contribuer à faciliter l'accès de la population rurale aux différents niveaux d'éducation.

Le programme actuel de l'Unesco ne fait qu'effleurer le vaste domaine du développement rural. Il convient donc de le reformuler, tout en tenant compte de l'action des autres organisations internationales.

Quelle(s) orientation(s) souhaiteriez-vous que l'Organisation donne à ses activités en matière d'éducation pour le développement rural :

- (a) Contribution à l'implantation de services éducatifs adéquats dans les zones rurales - à divers niveaux et par des moyens scolaires et extrascolaires (y compris l'alphabétisation) ?
- (b) Stimulation de la rénovation de l'éducation de manière qu'elle contribue effectivement au développement rural ?
- (c) Contribution à la formation de spécialistes en matière d'enseignement agricole ?
- (d) Autres domaines ? (préciser)



Sous quelle(s) forme(s) souhaitez-vous que les activités soient conduites :

- (a) Projets-pilotes dont les résultats pourraient servir à des expériences similaires dans d'autres pays ?
- (b) Echanges d'idées et de données d'expérience entre Etats membres ? ..
- (c) Activités spécifiques à chaque pays ?

C'est la Conférence générale elle-même qui, dans la description de l'objectif 6.2 concernant le développement rural (Résolution 18 C/10.1 - Annexe) a ajouté la phrase demandant que soient entreprises "des activités nouvelles [qui] complèteraient le programme d'une façon cohérente en vue du développement rural dans tous les domaines de la compétence de l'Unesco". En plus des pôles d'activité mentionnés ci-dessus, vers quel(s) but(s) les efforts de l'Organisation devraient-ils tendre :

- (a) Amélioration et mise en place des moyens audiovisuels au service de l'éducation en milieu rural ?
- (b) Lancement d'un programme pour le développement des industries de matériel didactique adapté à faible coût, destiné notamment à l'éducation de base en milieu rural ?
- (c) Développement de la presse rurale ?
- (d) Développement des services de bibliothèques en milieu rural ?
- (e) Formation de chercheurs nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de développement rural (par exemple, en sociologie rurale) ?
- (f) Autres activités ? (préciser)

Fundação Cuidar o Futuro

Préférez-vous que le programme consacré au développement rural soit :

- (a) Concentré en une division regroupant des activités actuellement dispersées dans diverses unités du Secrétariat ?
- OU
- (b) Multipolaire, c'est-à-dire composé d'activités confiées à plusieurs unités différentes ?

3. Il ressort clairement des interventions des Etats membres à la dix-huitième session de la Conférence générale que l'étude des catastrophes naturelles, ainsi que des moyens de s'en protéger, est devenue pour les gouvernements une préoccupation de toute première importance. La récente création au sein des Nations Unies d'un Bureau pour les secours en cas de catastrophes naturelles en témoigne également.

L'Unesco doit-elle fournir un effort spécifique portant sur les aspects scientifiques de ce problème ? oui non

Dans l'affirmative, convient-il :

- (i) De grouper ces activités en un programme particulier afin d'encourager une application plus systématique des connaissances ?



OU

- (ii) De poursuivre cet effort en liaison avec les autres activités de l'Organisation dans le domaine des sciences de la terre, de l'océanographie et de l'hydrologie ?

4. Du fait de la situation catastrophique qui règne actuellement au Sahel, l'intérêt pour les changements climatiques et les répercussions qu'ils peuvent avoir sur l'économie des pays s'est accru. L'Organisation météorologique mondiale a lancé un programme d'étude à long terme de ces phénomènes. Cependant, puisque leurs causes se trouvent également dans les phénomènes intéressant les océans, les calottes glaciaires et l'activité volcanique, l'Unesco est à même d'accroître sa contribution à tout programme international relevant de ce domaine.

Dans ces conditions, l'Unesco devrait-elle :

- (a) Contribuer à apporter sa collaboration dans ce domaine à l'Organisation météorologique mondiale ?

OU

- (b) En coopération étroite avec le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), structurer davantage, en les renforçant au besoin, les diverses activités touchant au problème des changements de climat qu'elle exécute déjà ou qu'elle envisage d'entreprendre ?

5. Dans le cadre de son programme ordinaire, l'Unesco prête son concours à certaines universités de renommée mondiale pour l'organisation de cours post-universitaires dans les sciences de base. Ainsi, l'Unesco cherche-t-elle à favoriser la formation de jeunes scientifiques de pays en voie de développement en leur donnant l'occasion de se spécialiser dans les pays industrialisés. Grâce à ce programme, qui assure une meilleure utilisation des fonds disponibles, la faible contribution financière de l'Unesco se trouve multipliée par l'expérience et l'aide technique des pays hôtes. De plus, les fonds extrabudgétaires ont donné à l'Unesco la possibilité d'aider à la création et au développement d'un grand nombre de facultés de sciences dans les universités de pays en voie de développement.

En matière de formation scientifique postuniversitaire, souhaiteriez-vous, en tenant compte des particularités de ce problème dans votre pays et la région où il se situe, que l'Unesco oriente son programme vers :

- (a) La formation sur place ?

OU

- (b) La formation dans les pays industrialisés ?

Si (a) a été coché, la formation devrait-elle se faire :

- (i) par accords entre universités ?
- (ii) grâce au concours d'experts ?
- (iii) par d'autres moyens ? (préciser lesquels)

6. A la dernière session de la Conférence générale, de nombreux orateurs ont parlé de la situation alarmante dans le domaine de l'énergie, sans qu'aucune idée malfaisante applicable au programme se soit vraiment dégagée du débat.



Estimez-vous que le programme consacré à l'énergie doit s'orienter vers :

- (a) Le rassemblement et la diffusion d'information sur les problèmes scientifiques et techniques que pose la recherche de nouvelles sources d'énergie et sur les moyens modernes de recherche technologique ?
- (b) L'aide aux centres internationaux et régionaux de recherche ?
- (c) La promotion de l'éducation et de la formation de spécialistes dans le domaine de l'énergie, en particulier pour les pays en voie de développement ?
7. La nécessité d'un nouvel effort d'encouragement de la création artistique a été reconnue par la Conférence générale.

Quels types d'activités devrait-on envisager à cet effet ? Favoriser :

- (a) Le renforcement des organisations professionnelles d'artistes ?
- (b) L'élaboration d'un statut social et économique de l'artiste ?
- (c) L'étude du rôle des artistes dans le cadre des politiques et des projets d'éducation permanente ?
- (d) Les rapports entre les diverses disciplines et formes d'expression artistique ?
- (e) La communication internationale entre artistes ?
- (f) La formation et la protection de l'artisan ?
- (g) Autres moyens ? (préciser)
8. Bien que la demande augmente en ce qui concerne le nombre des projets consacrés à la recherche sur la communication et l'aide aux Etats membres en la matière, les ressources dont dispose l'Organisation à ces fins sont limitées.

Dans quelle(s) direction(s) l'Unesco devrait-elle donc concentrer ses efforts :

- (a) Promouvoir et aider le financement de la recherche sur les structures internationales de la communication et le flux de l'information, y compris le rôle des industries multinationales de la communication dans ce domaine ?
- (b) Promouvoir et aider le financement d'une recherche axée sur l'élaboration de politiques nationales de la communication ?

Si (b) a été coché, cela devrait-il se faire :

- (i) Au moyen de contrats, d'études et de publications ?

OU

- (ii) Strictement dans le cadre de nouveaux programmes de recherche élevés au niveau d'un programme intergouvernemental guidé par un comité directeur international ?



- (c) Aider à la création de centres de documentation et à l'échange international d'informations sur la recherche et des politiques en matière de communication ?
9. La résolution 18 C/9 déclare que "parmi les grandes tâches qui lui incombent, l'Unesco devrait aider les peuples de ses Etats membres à mieux se connaître les uns les autres, à avoir conscience des contradictions fondamentales de caractère économique et politique entre pays dominateurs et pays dominés..." (deuxième partie, par. 26). Pour encourager une meilleure compréhension des sources de conflit éventuel entre les pays, et ainsi contribuer à éviter de tels conflits, l'Unesco doit-elle :
- (a) Organiser sur certains thèmes des réunions bilatérales ou multilatérales de professionnels des media pour promouvoir une présentation plus positive et appliquée de ces questions dans les différents media nationaux ?
- (b) Lancer un vaste programme de bourses à l'intention des professionnels des media, en vue d'examiner à la source les causes particulières de malentendus, voire de conflits dans les autres pays ?
- (c) Donner des encouragements et participer à la production ou la co-production de programmes pour la presse, la radio et la télévision, axés sur des questions de caractère historique, politique ou économique, qui ont été ou sont des sources de conflit, en vue de promouvoir un traitement plus objectif de ces questions ?
10. La Conférence générale a pris l'initiative de formuler deux objectifs à moyen terme relatifs à la femme, l'un portant sur la promotion de la condition de la femme (objectif 1.3) et l'autre sur la promotion de la participation de la femme au développement économique, social et culturel (objectif 6.3). Le second objectif s'inscrit dans un cadre déjà en grande partie défini; le premier, en revanche, est relativement nouveau. Quelles pourraient être, à votre avis, les activités distinctes de celles qui touchent à la participation de la femme au développement économique, social et culturel, propres à assurer la promotion de la condition de la femme :
- (a) Etudes et recherches sur les attitudes sociales et culturelles qui font obstacle à l'amélioration de la condition de la femme ?
- (b) Recherches sur les images stéréotypées de la femme et de son rôle dans la famille, la vie professionnelle et la société, telles que les perpétuent la presse infantine, les manuels scolaires et les moyens d'information ?
- (c) Recherches sur le concept d'égalité entre hommes et femmes dans différentes aires culturelles, y compris les aspects juridiques, sociaux, économiques et autres de ce problème ?
- (d) Mise en oeuvre de plans d'action visant à resserrer l'écart entre les chances d'éducation offertes aux femmes et les possibilités réelles d'emploi ouvert aux femmes ?
- (e) Autres activités ? (préciser)
11. Il ressort clairement des discussions et des travaux de la récente Conférence mondiale de la population de Bucarest que les activités intéressant la population doivent être replacées dans le cadre du développement économique et social. Pour l'Unesco, cela implique qu'elle se concentre sur l'étude des rapports des tendances démographiques avec les secteurs du développement socio-économique relevant de son mandat.



Quelles seraient vos préférences quant aux recherches et aux études concernant les principaux rapports et vecteurs existant dans les domaines ci-après :

(a) Education

(i) Rapports entre l'éducation et la migration rurale/urbaine

OU

(ii) Moyens d'éducation dans les zones métropolitaines

OU

(iii) Dynamique du chômage et de la population dans les régions rurales

(b) Environnement

(i) Population et compétition pour (mise en valeur des) les ressources dans des conditions de faible densité et d'isolement relatif à l'égard des forces externes

OU

(ii) Conditions de forte densité démographique et de forte pression "externe"

(c) Communication

(i) Recours aux modes de communication traditionnels/populaires, en particulier au niveau de la communauté, pour la mise en oeuvre des politiques démographiques

OU

(ii) Emploi de la théorie des systèmes pour la conception, la planification et la gestion des programmes de communication en matière de population, en tant qu'élément intégral des programmes d'ensemble du développement socio-économique

(d) Sciences socio-économiques et culture

(i) Mise au point de modèles faisant apparaître le rapport entre les variables démographiques et socio-économiques (c'est-à-dire les structures économiques et, en particulier, les schémas de répartition - revenus et services sociaux)

OU

(ii) Etudes microsociologiques sur la famille et le changement socio-économique, notamment au regard de l'interaction des schémas de migration et des niveaux de fécondité

OU

(iii) Les effets des tendances de la migration interne (urbanisation rapide) et/ou des mouvements de main-d'oeuvre extérieure sur la structure familiale



OU

(iv) L'impact de l'émigration (interne et externe) sur les structures sociales, économiques et démographiques des régions rurales

OU

(v) Etudes microsociologiques de la famille et de l'évolution socio-économique, en particulier au regard des schémas culturels, des groupements ethniques et des droits de l'homme

II

12. En matière d'aide opérationnelle aux Etats membres, plusieurs décennies d'expérience de l'assistance technique classique fondée sur l'utilisation d'experts, venant en général des pays développés et résidant de façon permanente dans le pays hôte, ont permis d'en apprécier les avantages et les inconvénients. De nouveaux modèles ont été proposés et commencent à être appliqués dans certains cas.

A votre avis, l'application du modèle classique devrait-elle :

(a) Etre en général poursuivie ?

OU

(b) Etre progressivement abandonnée ?

Si vous avez coché (b), estimez-vous qu'il faut créer :

(i) Des groupes permanents d'experts au Siège ou dans les bureaux régionaux pour fournir des services consultatifs à la demande ?

OU

(ii) Des équipes itinérantes effectuant, selon des plans préétablis, des missions périodiques mais de courte durée ?

Dans l'un ou l'autre cas, ces experts doivent-ils provenir exclusivement ou en majeure partie de pays en voie de développement ayant des problèmes analogues à ceux des pays demandeurs ? oui non

13. Pour fournir des services consultatifs dans le domaine de la planification de l'administration de l'éducation, le Secrétariat utilise le plus souvent soit des spécialistes du programme ayant d'autres tâches au sein du Secrétariat, soit des consultants extérieurs à l'Organisation. Les fonctions de ces spécialistes ne leur permettent généralement de consacrer à ces travaux qu'un temps limité.

Estimez-vous que cette approche :

(a) Répond d'une manière satisfaisante aux besoins ?

OU

(b) Doit être développée ?



OU

(c) Doit être abandonnée et que l'Unesco devrait constituer des groupes permanents et pluridisciplinaires de spécialistes pour fournir des services consultatifs en matière de planification et d'administration de l'éducation ?

14. En matière de planification de l'éducation, l'une des formes principales des services consultatifs fournis par l'Unesco a consisté à envoyer dans les pays demandeurs des missions d'analyse sectorielle de l'éducation ou d'identification de projets pour étudier les problèmes de la politique de développement de l'éducation.

Afin d'accroître la participation des Etats membres à ces études, souhaiteriez-vous que l'Unesco remplace, dans la mesure du possible, les services de ce type par des services consultatifs spécifiquement conçus en vue d'aider les Etats membres à effectuer eux-mêmes l'étude critique de leur propre système d'éducation en vue de déterminer la politique et les plans futurs de développement de l'éducation ?

oui non

15. L'efficacité de la coopération internationale requiert une coordination des aides au niveau national qui est de la compétence et de la responsabilité de chaque Etat membre. L'expérience montre que cette coordination demeure insuffisante à certains égards.

Estimez-vous que l'Unesco :

(a) Doit offrir ses services en vue d'aider les gouvernements à harmoniser les aides extérieures ?

OU

(b) Ne doit pas s'occuper de ces activités ?

Fundação Cuidar o Futuro

16. Le paragraphe 25 de la résolution générale 18 C/9 stipule que l'Unesco doit continuer à travailler à la rénovation de l'éducation, et en particulier à son adaptation au monde actuel. Cette rénovation implique le développement et la coordination de la recherche éducative dans le monde.

Souhaitez-vous que l'Unesco :

(a) Devienne un point de contact pour les chercheurs et les institutions agissant dans ce domaine, par exemple en multipliant les rencontres, en octroyant un plus grand nombre de contrats de recherche et en associant davantage les chercheurs à l'élaboration et à l'exécution du programme de l'Unesco ?

OU

(b) Adopte une approche plus systématique en créant un Comité consultatif international de la recherche éducative et en établissant un programme corrélatif de prospective éducative ?

17. A votre avis, la coopération intellectuelle entre l'Organisation et les Etats membres devrait-elle être renforcée et étoffée :

(a) En instituant un comité permanent de savants et de chercheurs qui se tiendraient à la disposition du Directeur général pour lui fournir ses avis en vue de la formulation des programmes futurs ?



(b) En établissant des liens plus formels entre l'Organisation et les instituts de recherche et organismes scientifiques et culturels nationaux ?

(c) En renforçant le soutien apporté aux organisations internationales non gouvernementales ainsi que leurs liens avec l'Organisation ? ...

Si vous avez coché (c), estimez-vous que l'on devrait :

(i) Augmenter le montant actuel des subventions ?

OU

(ii) Augmenter le montant des subventions mais affecter les crédits supplémentaires à des fins déterminées ?

OU

(iii) Développer, à la place des subventions, la pratique de l'attribution de contrats aux ONG pour soutenir des activités spécifiques d'un intérêt particulier pour l'Unesco ?

18. La résolution 18 C/9.1 affirme qu'"afin de rapprocher le Secrétariat de l'Unesco des réalités des Etats membres, une politique de décentralisation raisonnable devra être poursuivie" (par. 58), et qu'"à cet égard, il convient de souligner l'importance de la coopération régionale et sous-régionale... [qui] s'appuie sur les bureaux et les centres régionaux" (par. 59).

Afin d'améliorer l'efficacité et de renforcer l'impact de l'action de l'Unesco au niveau régional, conviendrait-il de :

(a) Maintenir les divers centres existants dont les champs d'action sont définis et délimités par des considérations disciplinaires ou des objectifs précis ?

OU

(b) Orienter les efforts de l'Organisation vers la consolidation de centres régionaux mieux pourvus de ressources et d'effectifs, chacun couvrant tous les domaines d'activités de l'Unesco et, de ce fait, tenant lieu de point focal pour une région donnée ?

III

19. Dans le document 18 C/5, les renseignements relatifs aux activités du PNUD susceptibles d'être entreprises par l'Unesco sont partie intégrante du plan de travail correspondant. Ces renseignements visent les dépenses estimées du PNUD pour l'exercice budgétaire dans un domaine donné et les principaux projets en cours.

Convient-il de maintenir cette pratique, ou préféreriez-vous que ces informations apparaissent séparément, par exemple dans une annexe ?

C'est indispensable que chaque organe indique ses dépenses et en donne les informations nécessaires séparément.



20. Jugeriez-vous utile qu'à la fin du Projet de programme et de budget il y ait une annexe contenant une liste des activités de l'Unesco par pays lorsqu'elles ont été ainsi identifiées dans les plans de travail (comme cela se fait actuellement dans le document budgétaire de l'OMS) ? - en particulier les activités financées par les ressources extrabudgétaires.

Oui, car cela permettrait de dégager des éléments importants notamment :

a) pour l'Organisation la vérification de ces objectifs prioritaires réels et en termes du programme et en termes des pays ou régions sur lesquels se concentre davantage son action;

b) pour les Etats membres la lecture de leurs pratiques réelles dans les domaines couverts par le programme et du degré de collaboration internationale poursuivie à travers l'Unesco.

21. Prenant pour guide la dix-huitième session de la Conférence générale (1974), les projets de résolution (DR) soumis par les Etats membres au sujet du document 18 C/5 demandaient notamment de nouvelles activités, ou le relèvement sensible des crédits budgétaires alloués à certaines activités en cours, pour un montant avoisinant 6 millions de dollars. Un petit nombre seulement de ces projets de résolution ont été acceptés, le Projet de programme et de budget proposé dans le document 18 C/5 n'offrant guère de possibilités d'ajustement à cet égard. Devrait-il donc y avoir, au titre du programme, une réserve dans le Projet de programme et de budget qui fournirait des fonds, en sus des crédits déjà prévus pour les activités proposées et planifiées, pour financer des projets de résolution présentés par les Etats membres à la Conférence générale ? Dans l'affirmative, quel serait son ordre de grandeur ?

Oui, à la condition que chaque nouvelle proposition venant d'un Etat membre soit analysée et à la lumière du programme actuel et selon la liste des études déjà entamées par l'Unesco et dont les pays eux-mêmes peuvent se servir sans, pour autant, augmenter le budget.

22. Les prévisions budgétaires contenues dans le document 18 C/5 ont été établies sur la base de la budgétisation "semi-intégrale", c'est-à-dire que le coût des activités et du personnel a été calculé au niveau des prix et des traitements et indemnités réputés en vigueur au 31 décembre 1974, de sorte qu'il a été prévu une "réserve budgétaire" pour couvrir les frais supplémentaires résultant des augmentations escomptées pendant la première année seulement de la période budgétaire biennale en ce qui concerne les prix et les traitements et salaires - les majorations éventuelles intervenant pendant la deuxième année d'exercice devant être absorbées par des économies faites sur le programme. Ce système ne tient pas compte des dépenses additionnelles



que peut entraîner pendant l'exercice budgétaire la dépréciation de la valeur de l'unité de compte (dollar E.U.) de l'Organisation. L'expérience passée montre que le système de budgétisation "semi-intégrale" décrit plus haut tend à amputer le programme en raison d'économies forcées; d'où une réduction éventuelle plutôt qu'une croissance du programme, comme le prévoyait la Conférence générale.

Pour éviter cette réduction et fournir une base plus rationnelle pour la planification et la gestion, et aussi pour une évaluation valable, faudrait-il établir des prévisions sur la base d'une "budgétisation intégrale", tenant compte des dépenses additionnelles découlant des augmentations escomptées, non seulement pendant la première année, mais aussi pendant la deuxième année de l'exercice budgétaire ?

Oui, évidemment! Cela appartient aux normes d'une gestion à moyen-terme. Les Etats-membres doivent faire confiance aux organes de gestion du budget car, là où il n'y aurait pas de dépréciation de la valeur de l'unité de compte, les crédits revien draient au programme.

23. Le document intitulé "Programme et budget approuvés" (Livre vert) publié chaque exercice biennal après la clôture de la Conférence générale est destiné à servir de document de travail pour le Secrétariat, mais il est néanmoins distribué aussi aux Etats membres. Toutefois, étant donné que le contenu du Programme et budget définitif tel qu'il est approuvé par la Conférence générale ne diffère pas sensiblement, en général, de celui du Projet de programme et de budget présenté par le Directeur général, ne serait-il pas indiqué, pour des raisons d'économie, de publier un corrigendum au Projet de programme et de budget au lieu de publier une deuxième fois le document complet dans les cinq langues ? Qu'en pensez-vous ?

Tout ce qui peut simplifier les formalités bureaucratiques (comme c'est le cas) doit être poursuivi en vue de l'utilisation des crédits pour résoudre les problèmes vitaux des Etats membres.



RESOLUTION 18C/10.1

10 Analyse des problèmes et tableau d'objectifs pour servir de base à une planification à moyen terme (1977-1982)

Directives concernant la forme et le contenu de l'Esquisse de plan à moyen terme (doc. C/4) et rapport entre ce document et le Projet de programme et de budget (doc. C/5). Recommandations du Conseil exécutif

10.1 La Conférence générale¹,

I

1. Ayant examiné l'« Analyse des problèmes et tableau d'objectifs pour servir de base à une planification à moyen terme (1977-1982) » (doc. 18C/4), ainsi que les observations et recommandations du Conseil exécutif à ce sujet (doc. 18C/11 et Add.) et de nombreux autres commentaires, recommandations et documents pertinents;
2. Reconnaît que le document 18C/4, comme son titre l'indique, n'est pas un plan mais une analyse devant servir de base à l'établissement d'un plan à moyen terme, et considère que ce document constitue à cet égard une contribution précieuse et bien pensée;
3. Prie le Directeur général d'entreprendre la préparation d'un plan sexennal (1977-1982) et du Projet de programme et de budget pour 1977-1978, en tenant compte des directives et des suggestions contenues dans la présente résolution ainsi que d'autres décisions pertinentes de la Conférence générale et du Conseil exécutif, et des analyses ultérieures des problèmes et des objectifs à moyen terme qu'il effectuera.

II

4. Approuve de façon générale les quatre « zones de problèmes » définies dans le document 18C/4, en les reformulant comme suit, selon un enchaînement logique :

- I Respect des droits de l'homme et établissement des conditions de la paix,
II Développement de l'homme et de la société,
III Équilibre et harmonie de l'homme et de la nature,
IV Communication entre les personnes et échanges d'information;

5. Affirme que, malgré la distinction ainsi établie aux fins de la planification, les idéaux et les principes de l'Unesco doivent sous-tendre tous les objectifs de l'Organisation, et doivent être pris en considération non seulement dans les activités directement destinées à atteindre ces objectifs, mais aussi dans toutes les autres activités où ils peuvent intervenir;
6. Souligne, en tant que principe général, la nécessité de préparer, d'établir et d'exécuter tous les programmes de l'Unesco de telle manière qu'ils aient un effet bénéfique pour la grande majorité des populations du monde et, pour y parvenir
7. Recommande que, dans les domaines d'action qui relèvent de sa compétence, l'Unesco s'efforce :
 - (a) de corriger les inégalités de développement et de réduire l'écart entre pays développés et pays en voie de développement ;
 - (b) d'insister sur les programmes conçus spécialement en faveur des 25 pays les moins développés tels qu'ils sont définis par l'Organisation des Nations Unies ;
 - (c) de contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre économique international prévu dans les résolutions 3201 et 3202 (S-VI) telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
 - (d) d'accorder une attention particulière à la contribution de l'Unesco au développement rural intégré.

1. Résolution adoptée sur le rapport de la Commission des questions générales relatives au programme à la 42^e séance plénière, le 21 novembre 1974.



III

8. *Invite* le Directeur général à préparer le plan à moyen terme en tenant compte du tableau synthétique révisé des problèmes et des objectifs qui est joint en annexe à la présente résolution, et en s'inspirant du document 18C/4 ainsi que des analyses ultérieures des problèmes et des objectifs à moyen terme qu'il entreprendra ;
9. *Invite en outre* le Directeur général et le Conseil exécutif, lorsqu'ils prépareront et étudieront le plan à moyen terme et les actions de programme en découlant, à appliquer les critères ci-après pour le choix et la mise au point des objectifs à moyen terme. Ces objectifs devront :
 - (a) entrer dans le cadre du mandat de l'Unesco, tel qu'il est défini par son Acte constitutif ;
 - (b) faciliter la réalisation de l'(des) objectif(s) à long terme et contribuer ainsi directement à la solution du problème auquel l'objectif à long terme correspond ;
 - (c) présenter un caractère de grande urgence, généralement reconnu par les États membres, et tel qu'il serait préjudiciable de différer l'action de l'Unesco ;
 - (d) relever d'un domaine où le progrès peut être notablement accéléré par la coopération internationale et intergouvernementale, sans que cela entraîne des doubles emplois inutiles dans le système des Nations Unies ;
 - (e) apparaître réalistes compte tenu des capacités de l'Unesco et des moyens dont elle dispose, et être de telle nature que l'Unesco puisse apporter une contribution importante à leur réalisation dans des délais appropriés ;
 - (f) avoir une importance attestée par le fait que les États membres sont prêts à soutenir les activités correspondantes dans leurs pays respectifs ;
 - (g) jouer un important rôle de catalyseur ou être capables de produire un effet multiplicateur ;
 - (h) être importants pour le développement économique, social et culturel des États membres de l'Organisation et, en particulier, des pays en voie de développement ;
10. *Reconnait* que la plupart des problèmes et des objectifs énoncés dans le tableau joint en annexe sont étroitement interdépendants et qu'ils ne doivent donc pas être traités isolément ni dans un contexte étroitement sectoriel ; et, en conséquence,
11. *Invite* le Directeur général à tenir compte de cette interdépendance lorsqu'il déterminera la structure des programmes futurs ;
12. *Invite en outre* le Directeur général à faire en sorte qu'une importance particulière soit accordée, dans le plan à moyen terme et dans les programmes de l'Unesco pour 1977-1982, aux objectifs ci-après figurant dans le tableau joint en annexe :
 - 1.1 Promotion de la recherche sur les mesures destinées à garantir les droits de l'homme et sur les manifestations, causes et effets de la violation des droits de l'homme, en particulier le racisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'apartheid, ainsi que sur le respect des droits à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, et développement de l'action normative en vue de donner effet à ces droits ;
 - 2.1 Promotion de la recherche sur les mesures propres à renforcer la paix dans le monde ainsi que sur les manifestations de violation de la paix et les causes empêchant la réalisation d'une paix positive au niveau des groupes, des sociétés et du monde ;
 - 3.1 Clarification des interrelations entre le développement et les valeurs et conditions socio-culturelles, et étude des facteurs sociaux qui sous-tendent l'évolution liée au développement ;
 - 4.3 Développement des potentiels nationaux de la recherche scientifique et technologique en vue de l'amélioration des transferts de technologie et des mécanismes de coopération internationale et régionale, et promotion de l'enseignement scientifique et technologique ;
 - 5.1 Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et amélioration de la planification dans le domaine de l'éducation ;
 - 5.2 Amélioration de l'administration et de la gestion de l'éducation ;
 - 5.3 Contribution à la mise en place de structures éducatives complètes, diversifiées et souples ;
 - 5.4 Amélioration des contenus, méthodes et techniques de l'éducation ;
 - 5.5 Promotion de la formation des personnels de l'éducation ;
 - 5.6 Promotion et intensification de l'éducation et de la formation continue des adultes ;
 - 6.1 Intensification de la lutte contre l'analphabétisme ;
 - 6.2 Extension de la contribution de l'Unesco au développement rural intégré ;





- 6.3 Promotion de la participation de la femme au développement économique, social et culturel ;
- 7.1 Élaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre les origines des ressources minérales et énergétiques de la planète, en déterminer l'abondance et les exploiter rationnellement, développement de nouvelles sources d'énergie et transformation de l'énergie ;
- 7.3 Élaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre et améliorer les relations entre l'activité humaine et les ressources en eau ainsi que les systèmes marins, océaniques et côtiers ;
- 7.4 Stimulation des recherches sur les aspects sociaux, éthiques et culturels des rapports entre l'homme et l'environnement qu'il a créé ou modifié, l'accent étant mis en particulier sur une meilleure conception du cadre de vie dans l'habitat humain ;
- 10.1 Amélioration des systèmes et des services d'information, y compris les politiques, les infrastructures, la formation, le transfert et les échanges d'information, et les outils de l'intercommunication entre systèmes.

IV

13. Suggère que lors de l'établissement du plan à moyen terme, le Directeur général examine la possibilité d'inclure les questions suivantes qui ne sont pas mises en relief dans le document 18C/4 :

- (a) le rôle des organisations internationales et leur contribution aux droits de l'homme (parallèlement à l'objectif 2.2 relatif aux organisations internationales et à la paix) ;
- (b) les interrelations de la jeunesse et de la société des adultes ;
- (c) le problème des motivations humaines et des systèmes de valeurs en relation avec le développement ;
- (d) le rôle des moyens d'information en tant qu'instrument de cohésion sociale, y compris l'influence des techniques modernes de transmission sur les modèles de comportement contemporain.

Fundação Cuidar o Futuro

14. Décide, eu égard à l'expérience de la présente session de la Conférence générale, que le travail d'analyse des grands problèmes mondiaux devrait se poursuivre, tant comme élément du processus de planification que pour éclairer la Conférence générale dans les décisions qu'elle prendra à ses sessions futures ;

15. Invite en conséquence le Directeur général à renforcer les moyens disponibles au sein du Secrétariat pour continuer à analyser les grands problèmes mondiaux dans le cadre du processus de planification à moyen terme ;

16. Invite les États membres, notamment par l'intermédiaire des commissions nationales, à renforcer les dispositions qu'ils ont prises pour analyser la contribution de l'Unesco à la solution des grands problèmes mondiaux par la planification à moyen terme, afin de prendre une part active, avec le Conseil exécutif et le Directeur général, au processus de planification à moyen terme ;

17. Reconnaît qu'une planification par objectifs satisfaisante exige que les fonctions de programmation, de planification et d'établissement du budget soient liées efficacement, ce qui implique le maintien et l'utilisation d'un système efficace d'estimation ; de planification et d'information pour la gestion ;

18. Souligne l'importance, pour les responsables des décisions à tous les niveaux de l'Organisation, d'informations à jour sur le progrès et l'impact des programmes, les difficultés qu'ils suscitent, leurs succès et leurs insuffisances, afin que les plans et les programmes puissent être modifiés à la lumière de l'expérience du moment ;

19. Invite en conséquence le Directeur général :

- (a) à assurer une liaison efficace entre les fonctions de programmation, de planification et d'établissement du budget ;
- (b) à établir au sein du Secrétariat un système interne efficace d'information pour la gestion ;
- (c) à prendre des dispositions pour que certains programmes et projets soient examinés de temps en temps par des experts extérieurs ;

- (d) à inclure dans les futurs documents C/5 de brefs exposés des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme ;
- (e) à introduire, dans la conception des programmes et projets appropriés, des objectifs-cibles intermédiaires et finaux qui devraient être objectivement vérifiables et quantifiés si possible ;

20. *Consciente de l'intérêt que les États membres portent au progrès et aux incidences de la planification par objectifs,*

21. *Invite en conséquence le Directeur général :*

- (a) à présenter à la Conférence générale, lors de sa dix-neuvième session, un exposé succinct des modifications apportées au programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1977-1978 du fait de la planification par objectifs ;
- (b) à faire rapport à la Conférence générale, lors de sa dix-neuvième session, sur ses intentions en ce qui concerne l'adaptation progressive de la structure du Secrétariat, à partir de l'exercice biennal 1977-1978, au nouveau système de planification par objectifs.

VI

22. *Considère que les documents 18C/11, 18C/11 Add. et 18C/38 fournissent une orientation conceptuelle et méthodologique qui pourra être utilement suivie pour la préparation des documents 19C/4 et 19C/5 et, en conséquence, invite le Directeur général, agissant en consultation avec le Conseil exécutif, à tenir le plus grand compte des principes directeurs contenus dans ces documents ;*

23. *Invite en outre le Directeur général et le Conseil exécutif à s'inspirer des principes suivants pour la préparation du Projet de plan à moyen terme 1977-1982 (doc. 19C/4) et du Projet de programme et de budget 1977-1978 (doc. 19C/5) :*

(a) *Caractère et forme du document 19C/4*

- (i) le document 19C/4 devra constituer un plan sexennal (1977-1982) à « horizon fixe » ;
- (ii) le document 19C/4 devra énoncer, selon le document 18C/11 Add. (par. 7(a)(iv)), des objectifs-cibles, c'est-à-dire des étapes précises et quantifiées, autant qu'il sera possible et échelonnées dans le temps quant aux actions à mettre en œuvre, que l'on se proposera d'atteindre au cours de la période sexennale ;
- (iii) ces objectifs-cibles devraient autant que possible être présentés sous forme d'alternatives établies sur la base de l'estimation de leurs portées respectives et de leurs rapports avec les différents modes d'approche, types d'intervention, rythmes de progression et coûts ;
- (iv) le document 19C/4 devrait permettre à la Conférence générale de réexaminer à sa dix-neuvième session les priorités en tenant compte des conditions de réalisation des activités du programme envisagées, de leurs effets prévisibles, des différentes étapes possibles et de leur échelonnement dans le temps ;
- (v) les ajustements du plan qui se révéleraient nécessaires seraient décidés par la Conférence générale à ses sessions ordinaires, à la lumière de l'évolution des problèmes mondiaux, ou, s'ils étaient exigés par l'évaluation ou l'estimation continue des programmes en cours ;

(b) *Rapport entre les documents 19C/4 et 19C/5*

- (i) le document 19C/5 serait le seul document ayant valeur juridique et force obligatoire en ce qui concerne à la fois le programme et le budget correspondant, pour les États membres comme pour le Directeur général ;
- (ii) le projet de programme et de budget pour 1977-1978 (doc. 19C/5) devra s'inscrire dans la ligne des directives de politique générale à moyen terme adoptées par la Conférence générale à sa dix-huitième session pour servir de base au document 19C/4. Il existera donc une relation aussi étroite que possible entre les documents 19C/4 et 19C/5, étant entendu que chacun doit être structuré conformément à sa fonction. Le Directeur général est invité à établir, en consultation avec le Conseil exécutif, les modalités appropriées pour la présentation du plan et du programme ;
- (iii) les modifications de la structure administrative du Secrétariat qui pourraient résulter de l'application du plan adopté par la Conférence générale seraient en général opérées de façon graduelle par le Directeur général et apparaîtraient dans les projets de programme et de budget successifs (C/5).





VII

24. Invite le Conseil exécutif et le Directeur général à tenir compte du calendrier ci-après, proposé au paragraphe 4 du document 18C/38 :

- (a) 97^e session (28 avril-15 mai 1975). Examen par le Conseil exécutif, sur la base d'un document présenté par le Directeur général, des modalités d'application des directives de politique générale données par la Conférence générale à sa dix-huitième session au sujet d'un plan sexennal pour la période 1977-1982, et examen des premières conséquences qui pourraient en résulter pour la préparation du document 19C/5 ; il est entendu que ces questions devront faire l'objet d'une étude approfondie de la 98^e session du Conseil exécutif qui aura lieu en septembre-octobre 1975.
- (b) 31 mai 1975. Date limite pour la réception des suggestions des États membres et membres associés et des organisations internationales non gouvernementales de la catégorie A concernant le Programme et le budget pour 1977-1978, y compris des considérations d'ordre budgétaire, afin qu'il puisse être tenu compte de ces suggestions dans les documents qui devront être établis pour la 98^e session du Conseil exécutif.
- (c) 15 août 1975. Date limite pour la distribution d'un document relatif au document 19C/5, dans lequel le Directeur général aura pris en considération les suggestions reçues des États membres et des membres associés avant le 31 mai, et qui contiendra les commentaires du Directeur général sur les incidences budgétaires éventuelles.
- (d) 98^e session (15 septembre-14 octobre 1975). Étude d'un document relatif au document 19C/5 et des incidences budgétaires éventuelles, compte tenu également et dans la mesure du possible des suggestions des États membres et membres associés et des organisations internationales non gouvernementales de la catégorie A reçues après le 31 mai, et examen d'un document préliminaire relatif à la planification à moyen terme et à un document C/4 pour 1977-1982.
- (e) 30 septembre 1975. Date limite pour la réception des suggestions des États membres et membres associés et des organisations internationales non gouvernementales de la catégorie A concernant le Programme et budget pour 1977-1978.
- (f) 1^{er} mars 1976. Date limite pour la distribution aux États membres et membres associés et aux membres du Conseil exécutif du Projet de programme et de budget pour 1977-1978 (doc. 19C/5) et du Projet de plan à moyen terme pour 1977-1982 (doc. 19C/4).
- (g) 99^e session (15 avril-fin mai 1976). Étude du Projet de programme et de budget pour 1977-1978 (doc. 19C/5) et du Projet de plan à moyen terme pour 1977-1982 (doc. 19C/4)¹.
- (h) Mi-juillet 1976. Envoi aux États membres, conformément à l'article 3.4 du Règlement financier, des recommandations formulées par le Conseil exécutif au sujet du document 19C/5.
- (i) 100^e session (mi-septembre 1976). Étude finale du Projet de plan à moyen terme (doc. 19C/4) ; recommandation à la Conférence générale concernant : (a) le rapport existant entre les documents C/4 et C/5 et (b) le calendrier à suivre en 1977-1978 pour la préparation du C/5 et éventuellement d'un document relatif aux ajustements à apporter au document C/4, à la lumière de l'expérience acquise lors de l'élaboration et de l'examen des documents 19C/4 et 19C/5 ; recommandation définitive concernant le budget proposé pour 1977-1978.

[Octobre 1976 — dix-neuvième session de la Conférence générale]

- 25. Consciente du fait que les États membres et les commissions nationales souhaitent prendre une plus grande part à la préparation des documents C/4 et C/5 ;
- 26. Reconnaît la nécessité d'améliorer le système actuel de participation des États membres, notamment par l'intermédiaire des commissions nationales, à la préparation du plan à moyen terme et des programmes biennaux de l'Unesco ;
- 27. Invite le Directeur général à s'efforcer d'obtenir, dans la préparation du plan à moyen terme de l'Unesco puis dans son exécution, une collaboration plus active de tous les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs commissions nationales, ainsi que de toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui seraient à même d'y participer, et à cette fin :

1. A ce stade, le Conseil exécutif compte mener ses délibérations à la lumière d'un bilan des résultats obtenus au cours de la première année de l'exercice biennal 1975-1976.

- (a) à procéder à un nouvel examen des procédures en question ;
- (b) à communiquer aux États membres un document relatif à la préparation du document 19C/4 établi à la lumière du débat du Conseil exécutif à sa 97^e session sur le document prévu au point (a) du calendrier mentionné ci-dessus ;
- (c) à faire parvenir aux États membres, par les moyens raisonnables les plus rapides, le 15 août 1975, le document préliminaire relatif au document C/4 pour 1977-1982 mentionné au paragraphe (d) du calendrier ci-dessus, afin qu'ils puissent faire connaître leurs vues avant que le Conseil exécutif n'examine ce document en septembre/octobre 1975 ;
- (d) à appliquer toute autre mesure propre à encourager les États membres, notamment par l'intermédiaire des commissions nationales, à prendre une plus grande part à la préparation des programmes et des plans à moyen terme de l'Unesco.

Annexe. *Tableau des problèmes et des objectifs pour la période à moyen terme 1977-1982*

Zone de problèmes I. Respect des droits de l'homme et établissement des conditions de la paix

Problème 1. Promotion des droits de l'homme
(pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 8,0 %)¹

- 1.1 Promotion de la recherche sur les mesures destinées à garantir les droits de l'homme, et sur les manifestations, causes et effets de la violation des droits de l'homme, en particulier le racisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'apartheid, ainsi que sur le respect des droits à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, et développement de l'action normative en vue de donner effet à ces droits.
(18C/4 : 1.1 [en partie], Recherche dans le domaine des droits de l'homme ; 1.3, Approfondissement des droits, identification des carences et développement de l'action normative ; 1.7 [en partie], Racisme, colonialisme, néo-colonialisme, apartheid.)
- 1.2 Promotion de l'appréciation et du respect de l'identité culturelle des individus, des groupes, des nations et des régions.
(18C/4 : 1.7 [en partie], Les droits des groupes et leur identité culturelle ; 1.8, Migrants et travailleurs étrangers ; 5.4, Appréciation mutuelle des cultures ; plus activités nouvelles, par exemple recherches sur la nature de la culture, les éléments contribuant à la cohésion culturelle et les effets de la technologie moderne sur la viabilité des cultures, étude des conditions et des limites de tolérance du pluralisme au sein de l'État, du pluralisme culturel et de l'identité nationale.)
- 1.3 Promotion de la condition de la femme.
(18C/4 : 1.6 [en partie], Conditions de la femme.)

1.4 Développement des activités en faveur des réfugiés et des mouvements de libération nationale dans les domaines de compétence de l'Unesco.

(18C/4 : 1.9, Réfugiés et mouvements de libération nationale.)

1.5 Promotion de l'enseignement et de l'éducation ainsi que d'une information plus large dans le domaine des droits de l'homme.

(18C/4 : 1.1 [en partie], Enseignement dans le domaine des droits de l'homme ; 1.2, Information dans le domaine des droits de l'homme.)

Problème 2. Renforcement de la paix (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 2,4 %)

2.1 Promotion de la recherche sur les mesures propres à renforcer la paix dans le monde ainsi que sur les manifestations de violation de la paix et les causes empêchant la réalisation d'une paix positive au niveau des groupes, des sociétés et du monde.

(18C/4 : 2.1, Causes de la guerre et de l'agression et moyens du désarmement.)

2.2 Promotion de l'étude du rôle du droit international et des organisations internationales dans l'instauration d'un ordre mondial pacifique.

(18C/4 : 2.2, Droit international ; 2.3, Le rôle des organisations internationales et leur contribution à l'établissement d'un régime de paix.)

2.3 Développement de programmes scolaires et extrascolaires conçus pour promouvoir la paix et la compréhension internationale.

(18C/4 : 2.4, Programmes scolaires et extrascolaires.)

1. Les pourcentages indiqués entre parenthèses représentent la fraction approximative des crédits budgétaires prévus dans le document 18C/5 pour l'exercice biennal précédant immédiatement la période de planification. Ces chiffres ne figurent dans le présent tableau que pour information et ne veulent en aucune manière préjuger le montant des allocations de ressources qui seront proposées ultérieurement dans les documents 19C/4 et 19C/5.



Zone de problèmes II. Développement de l'homme et de la société

Problème 3. L'homme en tant que centre du développement (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 7,6 %)

- 3.1 Clarification des interrelations entre le développement et les valeurs et conditions socio-culturelles, et étude des facteurs sociaux qui sous-tendent l'évolution liée au développement. (18C/4 : 6.1, Interactions entre le développement et la « qualité de la vie » définie par rapport aux besoins et aux valeurs de chaque société. 8.6 [en partie], Infrastructure institutionnelle du développement des sciences sociales ; plus activités nouvelles.)
- 3.2 Promotion d'une participation plus large à la vie culturelle. (18C/4 : 5.3, Livres ; 7.3, Politiques et planification dans le domaine de la culture ; 8.6 [en partie], Infrastructure institutionnelle du développement culturel.)
- 3.3 Stimulation de la créativité artistique et intellectuelle. (18C/4 : 3.3, Créativité.)

Problème 4. L'application de la science et de la technique dans l'intérêt de l'homme et de la société (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 11,5 %)

- 4.1 Étude des interactions entre l'évolution de la science et de la technique et les conséquences de cette évolution pour l'homme et la société, et promotion dans le public d'une meilleure compréhension du rôle de la science et de la technique dans une société en mutation. (18C/4 : 1.5, Droits de l'homme et progrès scientifique et technique ; 6.3, Développement d'une « culture scientifique » ; 6.4, Interactions entre le progrès scientifique et technologique et la société.)
- 4.2 Promotion de l'élaboration et de l'application de politiques et amélioration de la planification et du financement dans les domaines de la science et de la technologie. (18C/4 : 7.2 [en partie], Politiques et concepts de planification dans le domaine de la science et de la technologie.)
- 4.3 Développement des potentiels nationaux de la recherche scientifique et technologique en vue de l'amélioration des transferts de technologie et des mécanismes de coopération internationale et régionale, et promotion de l'enseignement scientifique et technologique. (18C/4 : 3.1, Coopération internationale en matière de recherche fondamentale et technologique ; 3.2, Potentiel national de la recherche scientifique et technologique ; 8.4, Enseignement scientifique et technologique.)
- 4.4 Mise au point et application d'outils et de méthodes d'analyse et de planification en vue de la transformation socio-économique de la société. (18C/4 : 6.2, Outils et méthodes d'analyse et

de planification ; 7.2 [en partie], Politiques et concepts de planification dans le domaine de la science et de la technologie.)

Problème 5. Action éducative pour répondre aux besoins de l'individu et aux exigences de la société dans la perspective de l'éducation permanente et dans le cadre du développement économique, social et culturel (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 26,9 %)

- 5.1 Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et amélioration de la planification dans le domaine de l'éducation. (18C/4 : 7.1, Politiques, planification et financement dans le domaine de l'éducation ; 3.4 [en partie], Études prospectives.)
- 5.2 Amélioration de l'administration et de la gestion de l'éducation. (18C/4 : 8.5, Administration et gestion de l'éducation.)
- 5.3 Contribution à la mise en place de structures éducatives complètes, diversifiées et souples. (18C/4 : 8.1, Structures éducatives complètes, diversifiées et souples.)
- 5.4 Amélioration des contenus, méthodes et techniques de l'éducation. (18C/4 : 8.2, Contenu, méthodes et techniques de l'éducation ; 3.4 [en partie], Recherche pédagogique.)
- 5.5 Promotion de la formation des personnels de l'éducation. (18C/4 : 3.3, Formation des personnels de l'éducation.)
- 5.6 Promotion et intensification de l'éducation et de la formation continue des adultes. (18C/4 : 9.3, Éducation et formation des adultes, notamment paragraphe 268 ; plus des activités nouvelles visant à faciliter la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence internationale sur l'éducation, ainsi que de la recommandation pertinente du chapitre VIII du « Rapport Faure », *Apprendre à être*.)

Problème 6. Amélioration quantitative et qualitative des chances qu'ont certains groupes de réaliser leur potentiel individuel et social (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 6,2 %)

- 6.1 Intensification de la lutte contre l'analphabétisme. (18C/4 : 9.1, Lutte contre l'analphabétisme.)
- 6.2 Extension de la contribution de l'Unesco au développement rural intégré. (18C/4 : 9.2, Extension et adaptation de l'action éducative en vue du développement rural ; des activités nouvelles complèteraient le programme de l'Unesco d'une façon cohérente, dans tous les domaines de compétence de l'Organisation, en vue du développement rural intégré.)
- 6.3 Promotion de la participation de la femme au développement économique, social et culturel.

(18C/4 : 1.6 [en partie], Condition de la femme ; plus activités nouvelles.)

6.4 Promotion d'une collaboration plus large de certains groupes de la société, comme la jeunesse et les groupes défavorisés, à l'action éducative, sociale et culturelle.

(18C/4 : 9.4, Collaboration de la famille et de certains secteurs de la société à l'activité des institutions éducatives ; plus activités nouvelles concernant par exemple les personnes âgées, les handicapés et la jeunesse extra-scolaire.)

Zone de problèmes III. Équilibre et harmonie de l'homme et de la nature

Problème 7. L'homme et son environnement (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 15,6 %)

7.1 Élaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre les origines des ressources minérales et énergétiques de la planète, en déterminer l'abondance et les exploiter rationnellement, développer de nouvelles sources d'énergie et transformation de l'énergie.

(18C/4 : 10.1, Les ressources minérales et énergétiques de la planète et leur exploitation rationnelle ; 10.6, Nouvelles sources d'énergie et transformation de l'énergie ; 10.5 [en partie], Comprendre et atténuer les effets néfastes des catastrophes naturelles.)

7.2 Amélioration des connaissances relatives aux ressources biologiques terrestres et aux relations entre l'activité humaine et les écosystèmes terrestres.

(18C/4 : 10.2, Ressources biologiques terrestres et relations entre l'activité humaine et les écosystèmes terrestres.)

7.3 Élaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre et améliorer les relations entre l'activité humaine et les ressources en eau ainsi que les systèmes marins, océaniques et côtiers.

(18C/4 : 10.3, Relations entre l'activité humaine et les ressources en eau ; 10.4, Relations entre l'activité humaine et les systèmes marins, océaniques et côtiers ; 10.5 [en partie], Comprendre et atténuer les effets néfastes des catastrophes naturelles.)

7.4 Stimulation des recherches sur les aspects sociaux, éthiques et culturels des rapports entre l'homme et l'environnement qu'il a créé ou modifié, l'accent étant mis en particulier sur une meilleure conception du cadre de vie dans l'habitat humain.

(18C/4 : 11.1, Aspects socio-culturels des rapports entre l'homme et l'environnement créé et modifié par l'homme ; 11.2, Environnement rural et urbain et amélioration de l'attitude de l'homme à son égard ; 11.4, Meilleure conception du cadre de vie dans l'habitat humain.)

7.5 Promotion de la préservation et de l'appréciation du patrimoine culturel et naturel de l'humanité.

(18C/4 : 11.3, Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.)

Problème 8. La population (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 1,0 %)

8.1 Développement et promotion de la recherche sur la dynamique de la population dans ses rapports avec les facteurs socio-culturels et l'environnement.

(18C/4 : 12.1, Recherche sur la dynamique de la population ; plus activités nouvelles concernant les problèmes de migration.)

8.2 Sensibilisation aux problèmes et aux options liés aux questions de population.

(18C/4 : 12.2, Sensibilisation aux problèmes et aux options liés aux questions de population.)

Zone de problèmes IV. Communication entre les personnes et échanges d'information

Problème 9. Communication entre les personnes et entre les peuples (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 5,8 %)

9.1 Promotion d'une circulation libre et équilibrée de l'information, des échanges internationaux, du droit d'auteur et de l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur.

(18C/4 : 1.4, Droit d'auteur et droits voisins ; 5.2, Circulation libre et équilibrée de l'information et échanges internationaux — notamment paragraphe 139 ; 8.10, Accès des pays en voie de développement aux œuvres protégées.)

9.2 Promotion d'une meilleure compréhension du processus et du rôle de la communication ainsi que de sa mise en valeur dans la société.

(18C/4 : 5.1, Rôle de la communication dans la société ; plus activités nouvelles.)

9.3 Amélioration des stratégies, des infrastructures, de la formation et des règles de conduite professionnelles dans le domaine des media et de la communication.

(18C/4 : 5.5, Responsabilités et règles de conduite professionnelles dans l'emploi des moyens d'information ; 7.4 [en partie], Politiques et concepts de planification dans le domaine de la communication ; 8.8, Infrastructures et formation dans le domaine des media et de la communication.)

Problème 10. Outils et systèmes pour l'échange des informations (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 7,5 %)

10.1 Amélioration des systèmes et des services d'information, y compris les politiques, les infrastructures, la formation, le transfert et les échanges d'information, et les outils de l'intercommunication entre systèmes.

(18C/4 : 4.1, Outils de l'intercommunication entre systèmes au niveau international ;



4.2, Transfert et échanges d'information au niveau international ; 7.4 [en partie], Politiques et concepts de planification dans le domaine de l'information ; 8.7, Infrastructures et formation dans le domaine de l'information.

10.2 Promotion de l'utilisation et de la diffusion de données statistiques dans les domaines de la compétence de l'Unesco et amélioration de la comparabilité internationale.
(18C/4 : 4.3, Rassemblement de données statistiques et comparabilité internationale ;

8.9, Contenu et qualité des statistiques au niveau national.)

Services du programme (pourcentage du Titre II — 1975-1976 : 7,5 %)

1. Service de documentation automatique de l'Unesco.
2. Services de bibliothèque, de documentation et d'archives de l'Unesco.
3. Normes internationales.
4. Sous-directions générales.

Fundação Cuidar o Futuro

